

CHARTRE ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE DU PAYS CARCASSONNAIS

PHASE DIAGNOSTIC ENJEUX

## VOLET 2 : Fabriquer l'urbain

DÉCEMBRE 2009



## PRÉAMBULE :

Le présent dossier constitue le volet 2 du diagnostic de l'élaboration de la charte architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais et aborde entre paysage et architecture un élément essentiel qui parle de la manière dont les édifices s'assemblent dans le paysage et sur le territoire pour former villages, bourgs, domaines et hameaux.

Ce dossier s'appuie à la fois sur :

- des sources documentaires (études existantes, publications...)
- un travail de terrain et de reconnaissance opéré pendant l'été 2009 et complété autant que de besoin
- un travail d'analyse de ces éléments et des données connues (INSEE, préfecture de l'Aude, Communautés de Communes, etc...).

Ce volet est indissociable du volet paysage (volet 1) et du volet art de bâtir (volet 3) conduits en parallèle.

Nous nous attachons aux formes visibles encore aujourd'hui, qu'il s'agisse de vision plus ou moins lointaine permettant de comprendre l'installation d'une urbanisation dans son site, ou de vision plus «intérieure» portant sur l'espace public, l'organisation des îlots bâtis...Il nous importe ainsi de mettre en avant ce qui caractérise le pays Carcassonnais dans son urbanité : des ensembles groupés en lien avec la topographie, le climat et l'eau, liés à l'histoire des hommes, des pouvoirs et des territoires, entourés de couronnes de jardins ou de parcs, bénéficiant d'espaces publics où il fait bon être ensemble..

Pour cela, les différentes parties donnent à voir ces éléments à partir d'illustrations, de cartographie et de croquis. Il s'agit dans un contexte de pression urbaine hérité de ces 20 dernières années et d'un impératif de préservation des ressources de notre planète de situer l'intérêt de ce qui existe en Pays Carcassonnais pour savoir le prolonger, s'en inspirer ou inventer pour les années à venir...

En termes d'urbanisme réglementaire, la plupart des communes se sont dotées de documents (PLU, POS, Cartes Communales) mais tous ne sont pas au même niveau dans les exigences de valorisation des formes héritées et de gestion des formes à venir..ce volet doit pouvoir susciter quelques interrogations, faire émerger des convictions afin de permettre dans les phases suivantes d'écrire la charte architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais.

# SOMMAIRE

Préambule	p 2
<b>1- S'installer dans un site</b>	p 5
<ul style="list-style-type: none"><li>• introduction</li><li>• la forme : le résultat d'une histoire.</li><li>• la forme : un lien avec le territoire.</li></ul>	
<b>2- Les caractères et les étapes de constitution de la forme urbaine</b>	p 11
<ul style="list-style-type: none"><li>• introduction</li><li>• les villages remparrés, contenus dans leurs murs</li><li>• les villages aux formes ouvertes</li><li>• une forme spécifique la bastide</li><li>• la mise en place progressive des faubourgs : alignement, îlots.</li><li>• reconstruction de la ville sur elle-même : l'installation des équipements à partir du XIX<sup>e</sup> siècle</li><li>• les formes de l'extension contemporaine : le coup par coup, le mitage</li><li>• les formes de l'extension «organisée» par poches : lotissement, résidence fermée..</li><li>• une forme particulière : le domaine.</li></ul>	
<b>3- CONCLUSIONS, les points communs, les questions de demain</b>	p 31
<ul style="list-style-type: none"><li>• des espaces publics qualifiés par les formes urbaines héritées</li><li>• des espaces publics équipés et aménagés</li><li>• des couronnes de jardins complément de formes denses</li><li>• les formes urbaines d'aujourd'hui formeront-elles le patrimoine urbain de demain ?</li></ul>	

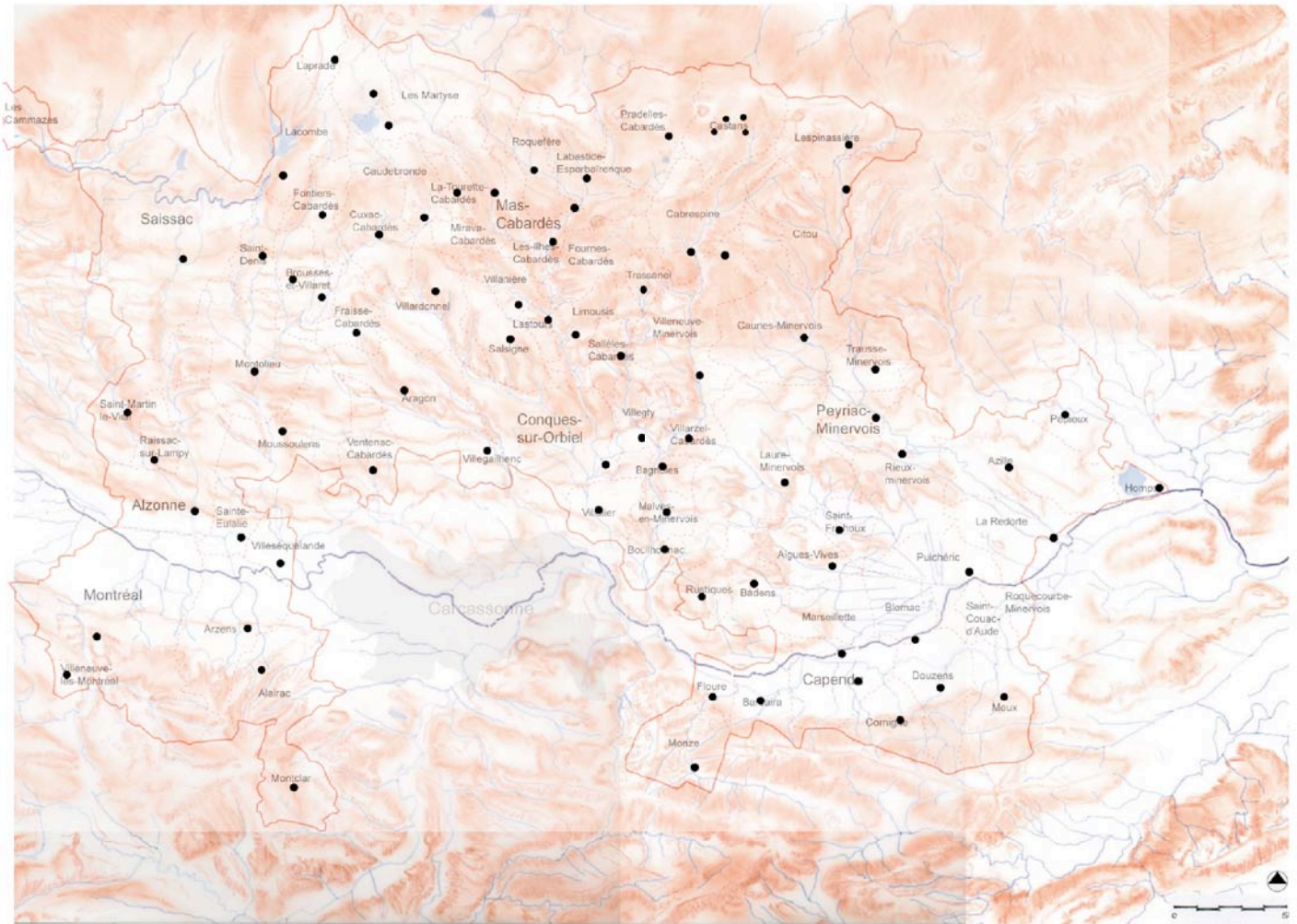


# 1

# s'installer dans un site

Ce chapitre sert à rappeler que les installations et les formes urbaines du Pays Carcassonnais qui nous sont données à voir aujourd'hui sont le résultat d'un long processus. Elles résultent d'une histoire, celle des hommes, de leur rapport à ce territoire et au-delà au territoire français dans son organisation progressive. C'est une des richesses du Pays Carcassonnais que d'affirmer par ces villages et bourgs ruraux une permanence d'occupation qui induit un rythme et une compacité. L'autre aspect concerne le lien à ce territoire par la topographie, la nature des sols et leur richesse agronomique, la présence de l'eau, du vent et du soleil. La diversité des sols, des reliefs, les articulations climatiques engendrent aussi des manières de s'installer qui se retrouvent dans l'ensemble du Pays Carcassonnais et donnent à voir la nature de cette prise en compte.

## le résultat de l'histoire



carte implantation des urbanisations aujourd'hui.



*Saint-Frichoux. Cette photo aérienne prise depuis l'ouest, donne à voir l'organisation continue des édifices le long des rues et ruelles du bourg. Une partie plus resserrée correspond au fort; à l'arrière plus disséminées dans la végétation les constructions récentes.*

## le résultat de l'histoire



*Alairac vu depuis le Nord, le village s'étage sur le bas du coteau autour de l'église. Ses limites Nord et sa compacité sont ici lisibles.*



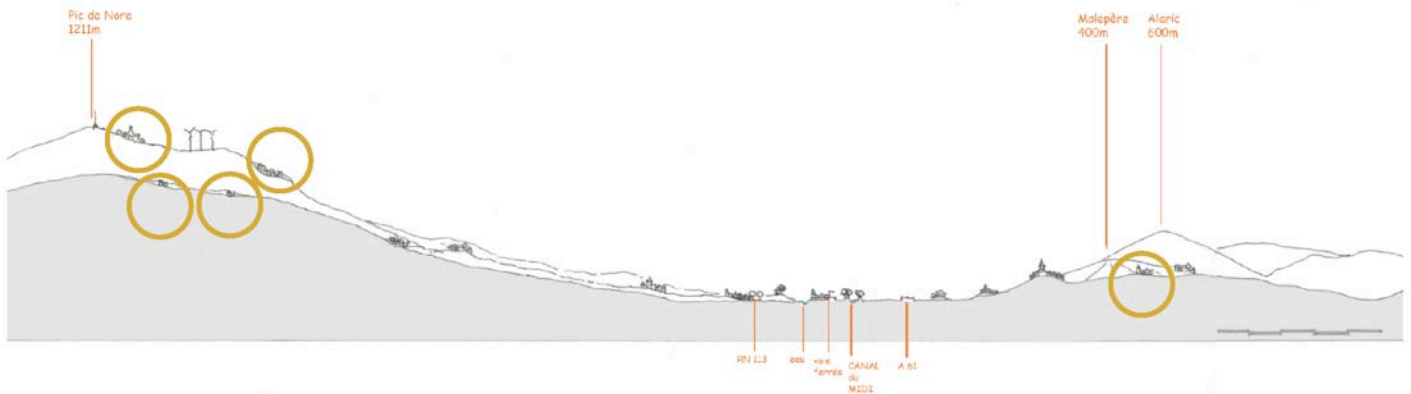
*Cabrespine vu depuis le nord ouest, le village s'organise en fond de vallée. Sa compacité n'exclut pas la prise du soleil côté sud grâce à l'étagement sur les flancs de vallée. Les limites du village sont franches, les jardins visibles au sud...*



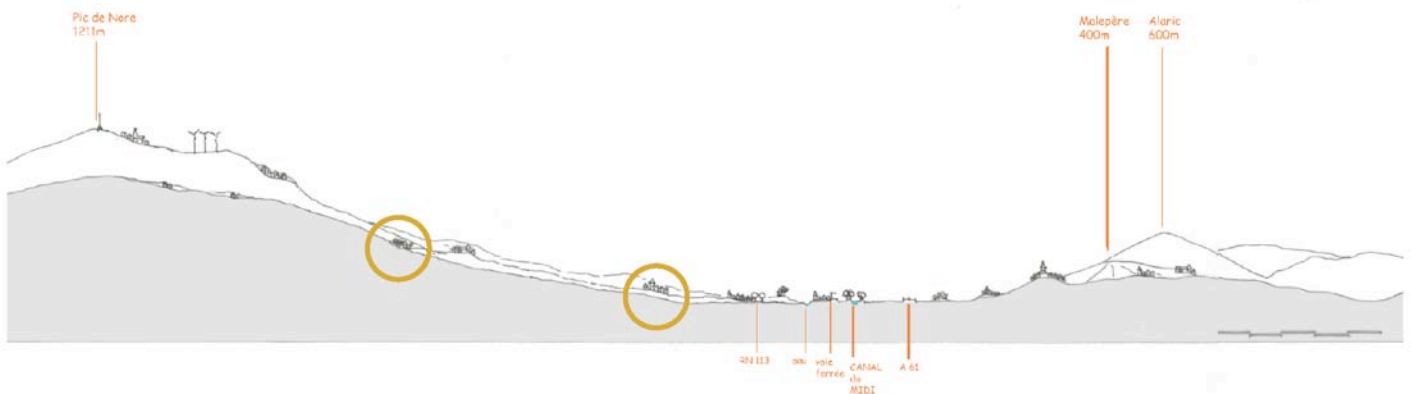
*Marseillette, vu depuis les versants de l'Alaric. Les toitures, les enveloppes bâties rendent compte de la compacité du village organisé sur un pech dans la plaine, entre Aude et Canal. Au fond, l'étang asséché et ses haies de peupliers..*

Les villages du Pays Carcassonnais témoignent d'une installation bâtie humaine particulière : ils sont majoritairement composés par des regroupements d'édifices abritant les hommes, les animaux et les activités au sein de l'espace agricole qui leur est attribué. Ces édifices sont distribués par des espaces publics (ruelles, rues..) qu'ils délimitent. Ils sont accolés les uns aux autres d'une manière presque continue jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Avant que ne soit déterminée la commune, ils s'articulent à un territoire agricole au milieu duquel ils s'implantent sensiblement...La capacité nourricière de la terre définit à la fois la taille, l'installation (économe des bons sols) des villages et les distances à parcourir depuis l'habitation pour, à la journée, s'occuper des potagers et vergers, de la vigne, des champs, des bois, des bêtes....Le rythme des implantations villageoises rend compte de la richesse et de la diversité des sols...Cette répartition résulte aussi de la permanence d'installations d'établissements humains de la période antique à la période médiévale. Les créations plus récentes sont rares sur le Pays Carcassonnais. Forme regroupée et permanence d'installation sont des éléments de caractère et de valeur des bourgs du Pays.

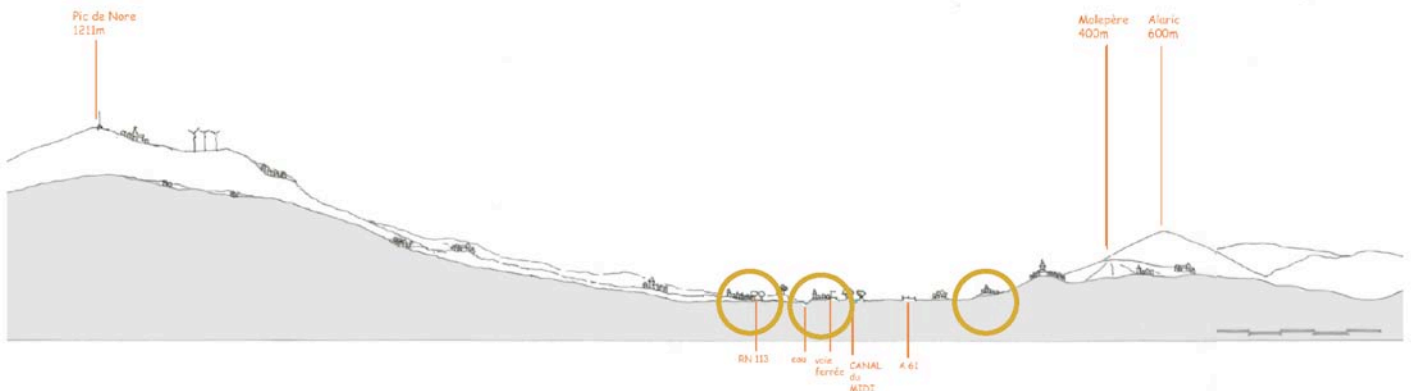
# Un lien avec le territoire



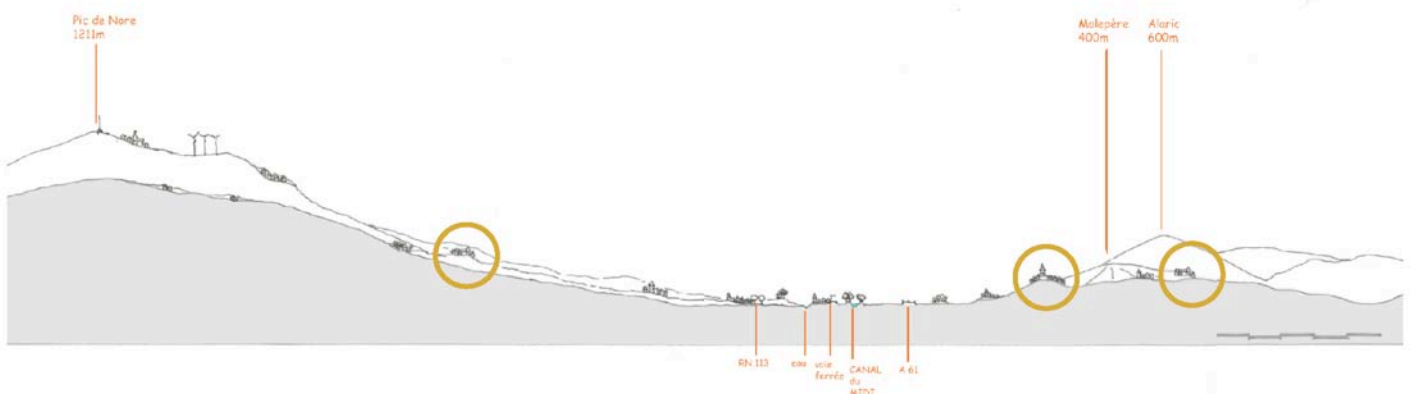
**LES VILLAGES CALÉS CONTRE LE RELIEF** (*Laprade, Villanière, Villeneuve les Montréal par exemple...*)



**LES VILLAGES À FLANC OU AU FOND DES VALLÉES** (*Lastours, Raissac sur Lampy, Saint Martin le Vieil par exemple..*)



**LES VILLAGES DE PLAINE ET DE TERRASSES FLUVIALES** (*Alzonne, Sainte Eulalie, Malves, Bagnoles par exemple..*)



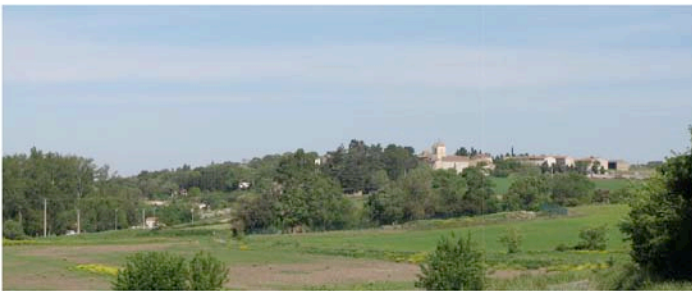
**LES VILLAGES DE PECHS, CRÊTES ET PROMONTOIRES** (*Montréal, Aragon, Montclar, Montolieu par exemple..*)



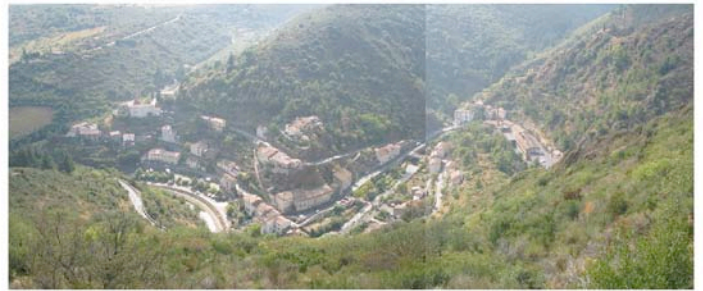
## Un lien avec le territoire



*Laprade, village calé contre le relief, sur les plateaux de la Montagne Noire*



*Raissac sur Lampy en proie au dessus de la vallée*



*Lastours organisé sur les versants de part et d'autre de la rivière sous les châteaux*



*Sainte-Eulalie village de terrasse et de bord de Fresquel*



*Aragon : village de crête*

Les possibilités qu'offre la morphologie du territoire du Pays Carcassonnais sont exploitées dans l'installation des villages :

- proximité de l'eau potable,
- repli du relief pour s'abriter du vent, s'ouvrir au soleil, s'éloigner des ruisseaux et rivières aux cours capricieux,
- pech rocheux pour observer et dominer les alentours et se mettre en position de défense ou de contrôle..

Qu'il s'agisse de la plaine et de ses micro reliefs, des versants d'Alaric ou de la Montagne Noire, des vallées creusées des piémonts, des plateaux, des familles d'organisations urbaines se dessinent, préservant toutes le bon sol pour les cultures...Economies de l'espace rural, les villages se distinguent de lui par des limites bâties assez franches jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

En parallèle au coeur de cet espace rural, s'organisent particulièrement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle des domaines à vocation viticole dans la partie Est et céréalière dans la partie Ouest de la plaine proche de Bram. Ces ensembles groupés s'articulent au terroir par l'organisation de parcs et jardins et le regroupement des constructions (logements, dépendances hangars et chais) autour de la «maison du maître».



# 2

# les étapes de constitution et les caractères de la forme urbaine

Ce chapitre sert à donner à voir les formes particulières qu'ont pu prendre les manières d'assembler les constructions.

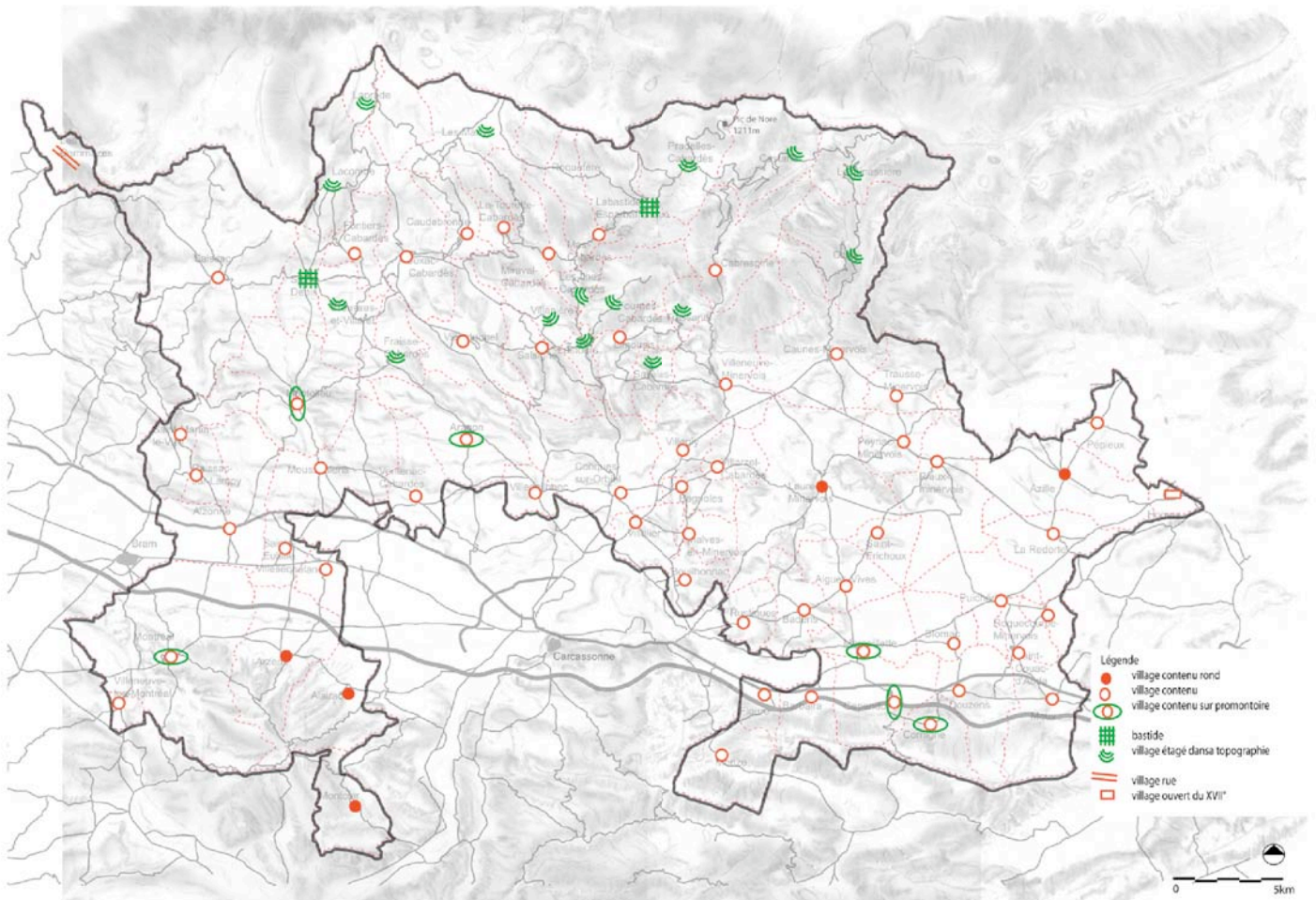
Des formes sont héritées de l'histoire, elles rappellent les enveloppes, les murs qui ont permis à ces urbanisations d'être sans cesse habitées et réutilisées. Ces formes compactes, ramassées, enroulées autour de ce qui leur donne du sens (l'église, le château, le fort..) sont un des caractères des urbanisations du Pays Carcassonnais.

D'autres formes plus ouvertes, accrochées à la topographie et tenant compte des ressources naturelles, sont aussi un des caractères du Pays.

Enfin la forme dessinée et volontaire de la bastide se distingue.

Là aussi la diversité de ces formes comme leur attachement à une histoire les caractérisent.

Enfin le génie des bourgs et villages et d'avoir su se prolonger, se refaire sur eux-mêmes. Les manières d'y arriver nous intéressent aujourd'hui, car un potentiel bâti à reconquérir existe dans chaque village et les formes d'intervention pour requalifier, recomposer l'existant dans l'enveloppe générale du village nous interpellent dans un contexte où optimiser l'existant et éviter de s'étaler deviennent des enjeux planétaires.



### Carte de répartition des différentes formes urbaines des villages du Pays Carcassonnais.

La majorité des villages possède des formes contenues, c'est à dire marquée soit par des remparts, soit par des limites physiques s'y rapportant (au moins jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle). Ces limites franches sont pour la plupart encore lisibles aujourd'hui de près comme de loin (de près : front bâti continu sur des boulevards ou des «tours de ville» par exemple; de loin : forme groupée et continue des toitures et des volumes autour du fort, de l'église, ou d'un élément remarquable...).

Les villages de formes étagées et apparemment plus «ouvertes» se positionnent en majorité sur les versants sud de la Montagne Noire. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas pu être remparrés, mais les formes anciennes visibles aujourd'hui se rapportent davantage à un étagement organisé dans la topographie selon les lignes de niveau. Les limites en sont franches (front bâti continu sur les voies ou les jardins formant belvédère par exemple).

Seul le village de Saint-Denis porte la forme urbaine visible de la bastide au quadrillage orthogonal. Cette lisibilité vaut d'ailleurs à ce bourg d'avoir été remarqué dans nombres d'études portant sur les caractères des bastides.

Un autre bourg est mentionné comme bastide : Labastide Esparbairénque, mais sa forme (son dessin géométrique) n'est pas manifeste. À Carcassonne, le faubourg de la Bastide a été édifié après 1240, incendiée en 1355 par le prince Noir et reconstruite sensiblement dans les mêmes modalités après cet incendie. Là se retrouvent organisation maillée et géométrique des voies et îlots (carons), place centrale rectangulaire obtenue par la non construction d'un caron, église inscrite dans le tissu urbain mais située plutôt en périphérie, murs et portes situées aux entrées des axes principaux. Le bâti témoigne aussi de la période de production et de la manière dont la ville dans ce dessin urbain continue à se faire sur elle-même, éléments de maisons du XIV<sup>e</sup> siècle avec leurs plafonds peints voisinent avec hôtels du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>, ou constructions savantes du XIX<sup>e</sup> siècle ou urbaines de l'entre-deux guerres.

L'installation dans un site résulte de la conjonction d'une histoire et d'une géographie. Sans remonter à l'origine des villages, leurs formes encore lisibles aujourd'hui, témoignent de «modèle» de création mais aussi de la permanence des installations des bourgs et de leur réutilisation. En tant que telles, ces formes urbaines constituent un patrimoine.

Dans une plaine et des versants très humanisés et convoités, la période médiévale se traduit par des formes de village caractéristiques qui constituent l'essentiel de l'identité des formes urbaines du Pays Carcassonnais :

- ouvert comme à Villanière, ou dans les zones de relief, sans fortifications collectives. Ce modèle pérennise souvent, les plus anciens habitats groupés apparus avant l'an mil. Ces villages ne paraissent pas contenus par une enceinte;
- de géométrie plus ou moins ronde autour de l'enclos ecclésial (église et cimetière), sous cette forme s'organisent au XI<sup>e</sup> siècle de nouvelles concentrations paysannes;
- d'enveloppes successives autour du château ou de la forteresse privée, des communautés villageoises s'agglomèrent, créant enceintes et portes;
- de géométrie régulière sur la base de damiers orthogonaux (Saint Denis). Il s'agit de la bastide, création «territoriale» du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle, en limite Est de son aire de développement (bassin aquitain). Le maillage régulier sert par la suite pour l'extension de certains bourgs enclos (Douzens?)
- enclose, exploitant les formes du relief et les éléments préexistants (Ventenac Cabardés, Mar-seillette) pour créer «des forts» villageois. Ceux ci résultent de la mise en défense des villages à la suite de la guerre de Cent ans par des réduits fortifiés en accord avec les seigneurs locaux. Ils peuvent témoigner de la réorganisation de certains villages préexistants dont les formes pouvaient être ouvertes.

Ces caractères sont très perceptibles, grâce à leurs formes mais aussi aux sites d'installation des villages. Leur diversité comme leurs points communs forment un des traits caractéristiques des villages du Pays Carcassonnais.

Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ces traits caractéristiques ont été plus ou moins prolongés par des extensions qui ont continué à fabriquer de «l'urbain». Ils sont aujourd'hui en passe de s'effacer devant l'étalement des urbanisations nouvelles (par leur étendue, leur localisation, leur nature, leur forme..)

## Les villages remparrés, contenus dans leurs murs



*Azille et ses traces de remparts, une forme contenue visible dans les boulevards constituant «le tour de ville».*



*Arzens, village organisé autour de son château*



*Marseillette et son fort dans la partie haute du village, le tracé de la départementale est venu le séparer du reste de la forme urbaine qui s'étage sur la terrasse de l'Aude.*



*Villeneuve Minervois, contenu dans ses remparts au bord du Glamous*

## Les villages remparrés, contenus dans leurs murs



Arzens : traces du rempart sous le château



Azille : forme d'enroulement des rues intérieures



Azille une des portes d'entrée, ici côté boulevard, «hors les murs»



Peyriac Minervois, forme enroulée de la rue principale dans les murs.



Laure Minervois, des toitures surgit la tour d'une des portes d'entrée



Montréal, porte à l'intérieur du village



Comigne le fort et en dessous étage



Pèpieux le rempart



Saint Couat, le fort. Aujourd'hui un ensemble d'édifices mitoyens dans une forme circulaire

Au XI<sup>e</sup> avec la «Paix de Dieu» et au XII<sup>e</sup> siècle avec la multiplication des châteaux seigneuriaux, des villages s'installent ou se confortent autour de l'église ou du château (Capendu, Arzens, Aragon...). Les formes qui en résultent sont des organisations en enroulement autour de l'élément protecteur. Fossé défensif, enceintes contiennent les constructions. Situées sur des chemins d'accès importants, les portes permettent le contrôle entre extérieur et intérieur. L'adaptation à la topographie est de règle : qu'il s'agisse d'un promontoire rocheux (Aragon, Capendu, ..), d'un pech dans la plaine ou sur un versant (Arzens)...

Au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, les épisodes de la Guerre de Cent Ans et le climat d'insécurité constant, poussent des systèmes locaux de mise en défense à s'organiser dans les villages autour de forts ou de réduits fortifiés. Souvent de petites dimensions, autorisés par le seigneur, ils peuvent être créés de toute pièce par la communauté villageoise au sein même du bourg (Ventenac Cabardés, Marseillette) dont les formes ont pu être ouvertes initialement. Il en résulte souvent formellement, le même enroulement urbain que pour les villages organisés autour de l'enclos ecclésiastique ou du château seigneurial.

## Les villages aux formes ouvertes



*Villanière, des îlots organisés selon la topographie*



*Fournes Cabardés une urbanisation en peigne étagée selon la pente et l'ensoleillement*



*Miraval Cabardés une urbanisation qui épouse la topographie en fond de vallée*



*Lespinassière des urbanisations en grappes selon la topographie des versants et l'ensoleillement*



## les villages aux formes ouvertes



*Castans hameau de Lavaille*



*Citou étagée dans son site*



*Fournés Cabardés*



*Lastours étagée dans son site*



*Lespinassière*



*Pradelles rue en terrasse dans le paysage*



*Les Cammazes et sa rue principale*



*Sallèles Cabardés*

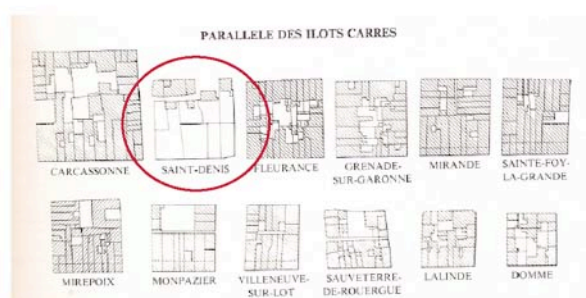
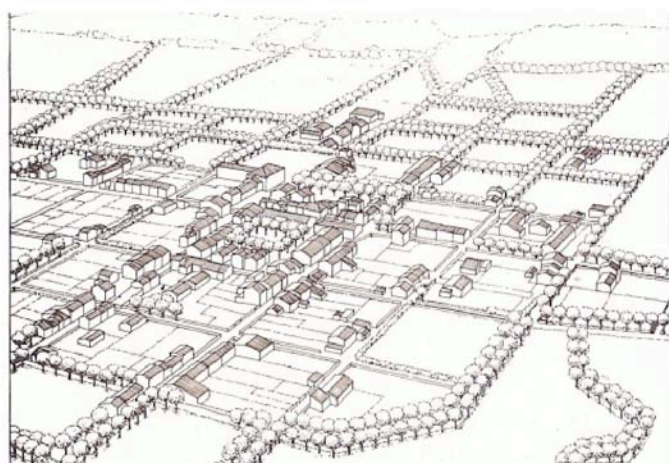


*Villanière*

Appliquées aux villages, les formes ouvertes signifient que nulle forme contenue par des remparts, nul enroulement autour d'un élément particulier (église, château ou «fort») ne sont perceptibles, en plan comme dans l'espace. Pas de fortification collective pour ces bourgs, mais une organisation en îlots plus ou moins étagés dans le relief. Les plans ne présentent pas de régularité particulière, mais les constructions forment l'espace public (chemins, rue, ruelles, placettes..) par leur alignement. Ces formes ouvertes peuvent être transmises de formes anciennes (avant l'an mille période carolingienne), caractérisée par la situation de l'église. Celle-ci, dans ce cas, est à l'extérieur ou en périphérie du village. Des formes ouvertes comme celle du village d'Homps, correspondent à la période de création ou de recomposition du bourg : avec le Canal et son port, à la fin du XVII<sup>e</sup> et dans le courant du XVIII<sup>e</sup>, le village s'est étoffé en dehors de tout besoin de protection.

# Une forme spécifique : la bastide

## Plan d'organisation du bâti de Saint-Denis



illustrations extraite de l'ouvrage «bastides» L'axonométrie donne à voir le prolongement des tracés dans le parcellaire rural et la régularité de l'installation urbaine. L'autre illustration met en parallèle l'organisation du bâti dans les îlots carrés de plusieurs bastides. Les échelles sont identiques pour pouvoir établir une comparaison.

Les formes urbaines qui caractérisent les bastides sont :

- une implantation voulue,
- une grille orthogonale d'organisation d'îlots bâtis et de voies pour répartir, desservir, irriguer,
- la définition de lots (plus ou moins) égaux, une trame parcellaire régulière, une largeur d'environ 5m;
- une place au centre sensiblement carrée (le plus souvent comportant des édifices dont les arcades forment des couverts) L'ordonnancement architectural peut être présent sur cette place;
- une forme de régularité traduite par un maillage géométrique de forme carrée ou rectangulaire.

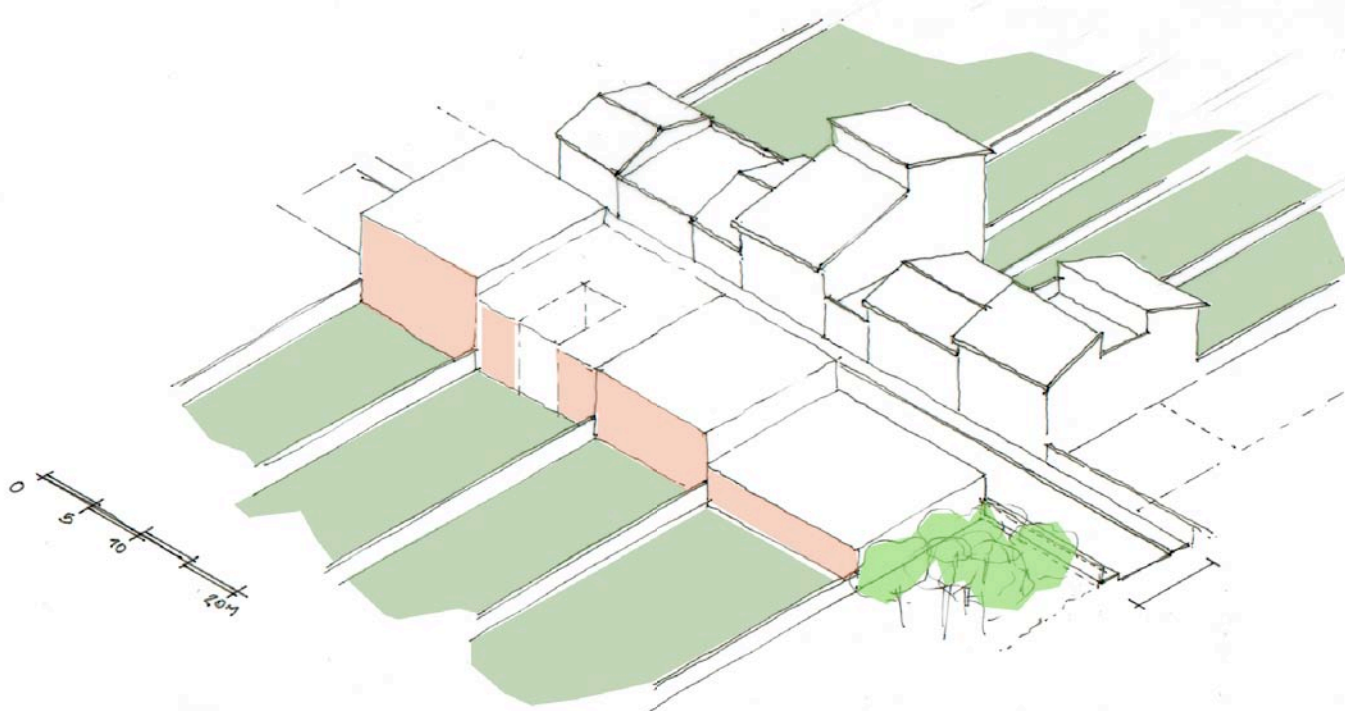
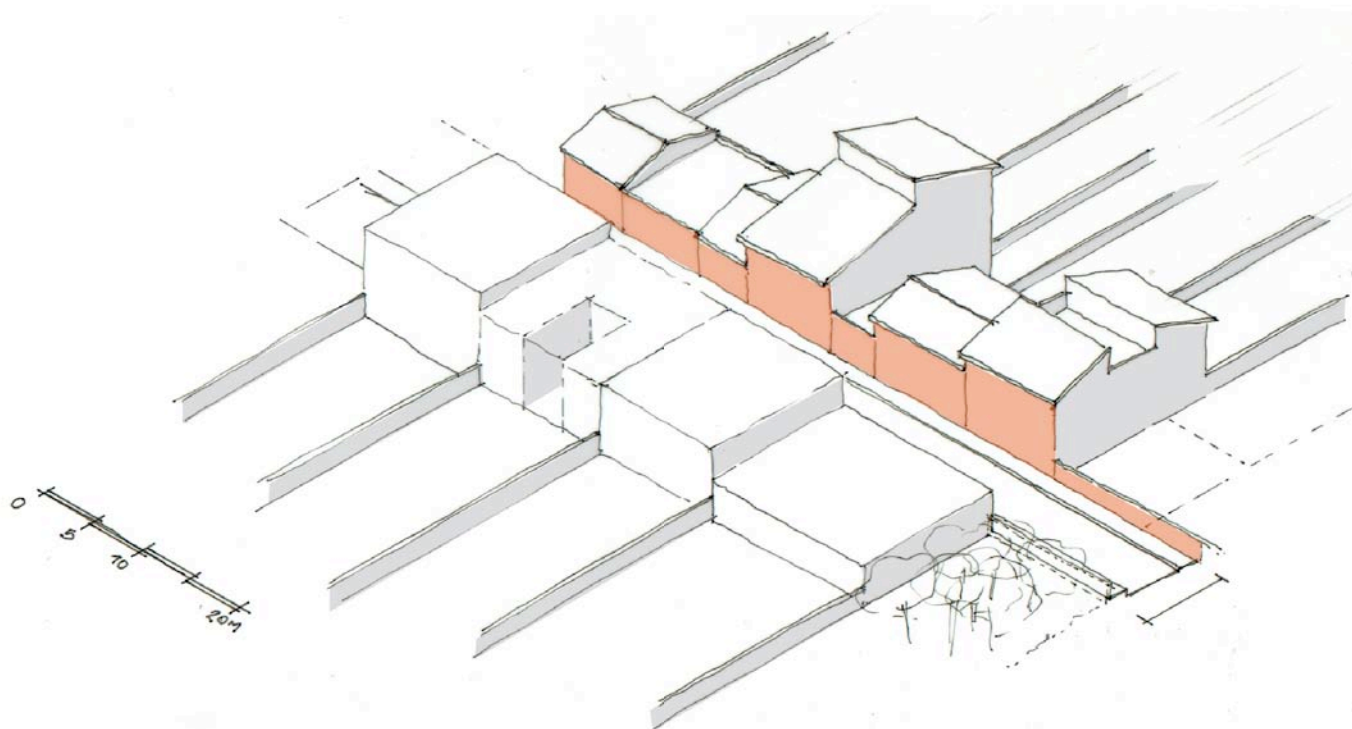
Saint Denis est un exemple rare car son quadrillage et ses enceintes sont réguliers

Lastide Esparbairénque fait partie des bastides pour lesquelles la régularité n'est pas de mise compte tenu de l'occupation d'un site à la topographie marquée (crêtes et versants).



## une forme d'extension : la mise en place des faubourgs

*L'extension de manière continue le long des voies principales : les édifices par leur alignement et par l'alignement des murs de jardins forment et qualifient la rue. Cette forme d'extension prolonge en quelque sorte une tradition urbaine.*



*L'extension de manière continue le long des voies principales : par leur implantation en bord de voie et leur mitoyenneté, les constructions séparent l'espace public (avant) de l'espace plus protégé, intime (arrière) des jardins vivriers ou d'ornement. La parcelle s'agrandit et intègre de nouvelles fonctions (viticoles le plus souvent)*

## une forme d'extension : la mise en place des faubourgs



Montréal avec échappée vers les Pyrénées



Bagnole : l'extension du noyau primitif s'opère le long de la rue principale..



Moux : les extensions de l'explosion viticole s'allongent le long de ce qui est aujourd'hui l'ancienne nationale



Cuxac Cabardès au pied du bourg ancien, le long de la départementale, s'alignent les faubourgs du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle



Alzonne sur l'ex RN 113



Laure Minervois



Peyriac Minervois



Puichéric



Rieux Minervois

Deux modes de développement sont visibles pour les bourgs et villages :

- la transformation de la ville sur elle-même (surtout dans les bourgs remparrés) par densification, remplacement d'édifices, agglomération de parcelles, adjonction de quartiers et déplacement d'enceinte..
- l'extension (généralement hors les murs) de faubourgs ou barry .

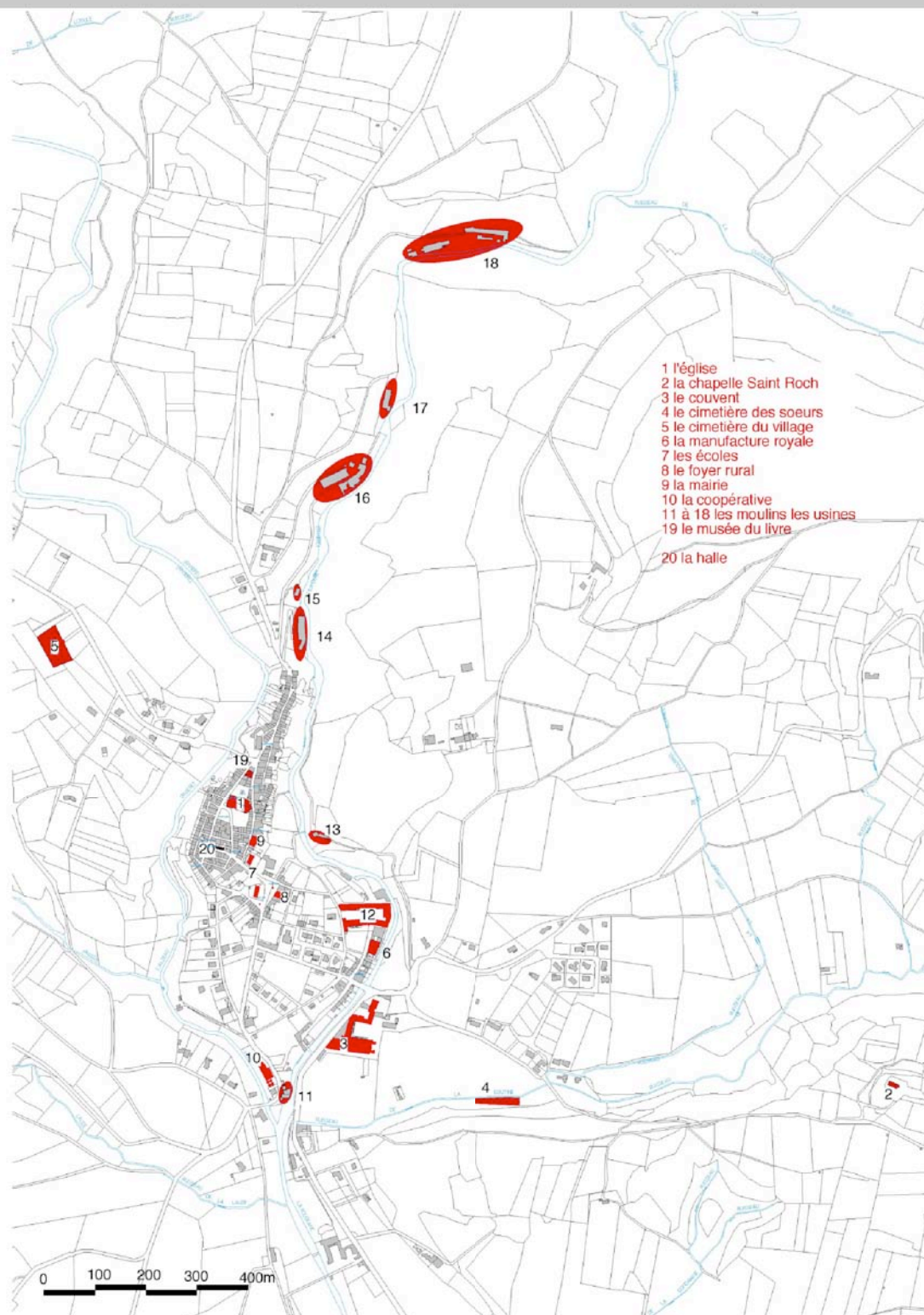
C'est dans les moments de pacification, de développement économique et de développement du monde rural, (ponctuellement au cours des XVI<sup>e</sup>, fin XVII<sup>e</sup>, mi XVIII<sup>e</sup>, mais notablement sensibles au cours du XIX<sup>e</sup> siècle), que les bourgs s'étendent.

Ces extensions s'opèrent :

- de manière linéaire et continue, le long des voies importantes, en alignant les édifices sur l'espace public ainsi déterminé, et en préservant à l'arrière de l'édifice un espace de jardin vivrier. La taille du parcellaire est souvent supérieure à celle des parcelles du bourg enclos;
- sous forme d'îlots qui viennent s'agréger aux îlots préexistants, le long des axes majeurs, ou en fonction des qualités du site (climatiques, topographiques, etc..)

Quelle que soit la forme de l'extension, elle se distingue par la création d'un espace public qualifié par les alignements continus d'édifices ou de murs...

## reconstruction urbaine : l'installation des équipements



*Exemple du bourg de Montolieu. La mise en place des différents équipements au XIX<sup>e</sup> siècle repositionne les polarités existantes les unes par rapport aux autres.*

*Les espaces publics se structurent autour des équipements nouveaux ou parfois devant le dégagement des églises : place devant la mairie, parvis devant l'église. L'insertion ou l'élargissement des voies crée de nouveaux alignements ou la rectification d'îlots bâtis... Les équipements de la ville contribuent à son caractère, par la nature de l'équipement et donc par l'espace public qu'il qualifie.*

*Les groupes scolaires issus de cette phase de création correspondent à des modèles mis en oeuvre d'une manière générale. Sur le Pays Carcassonnais, ces modèles s'apparentent généralement à la même famille et constituent pour ce qu'ils sont un réel patrimoine soumis aujourd'hui à des enjeux de réhabilitation. L'image de la République qu'ils véhiculent, surtout lorsque la programmation inclut le bâtiment de la mairie mérite une attention spécifique, car on rejoint avec ses équipements un moment particulier où histoire et architecture se rejoignent.*

## reconstruction urbaine : l'installation des équipements



*Azille et son cimetière hors les murs*



*Badens et son grand groupe scolaire*



*Les Ilhes et la place régulière aménagée entre mairie, école et église*



*Arzens place de la mairie*



*Azille foyer de l'Union*



*Villardonnell et les éléments de fontaine*



*Capendu place de la mairie*



*Roquefère et l'aménagement de ses espaces publics*

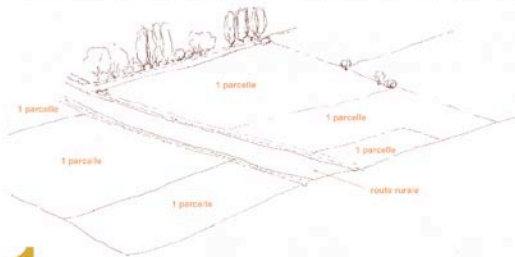
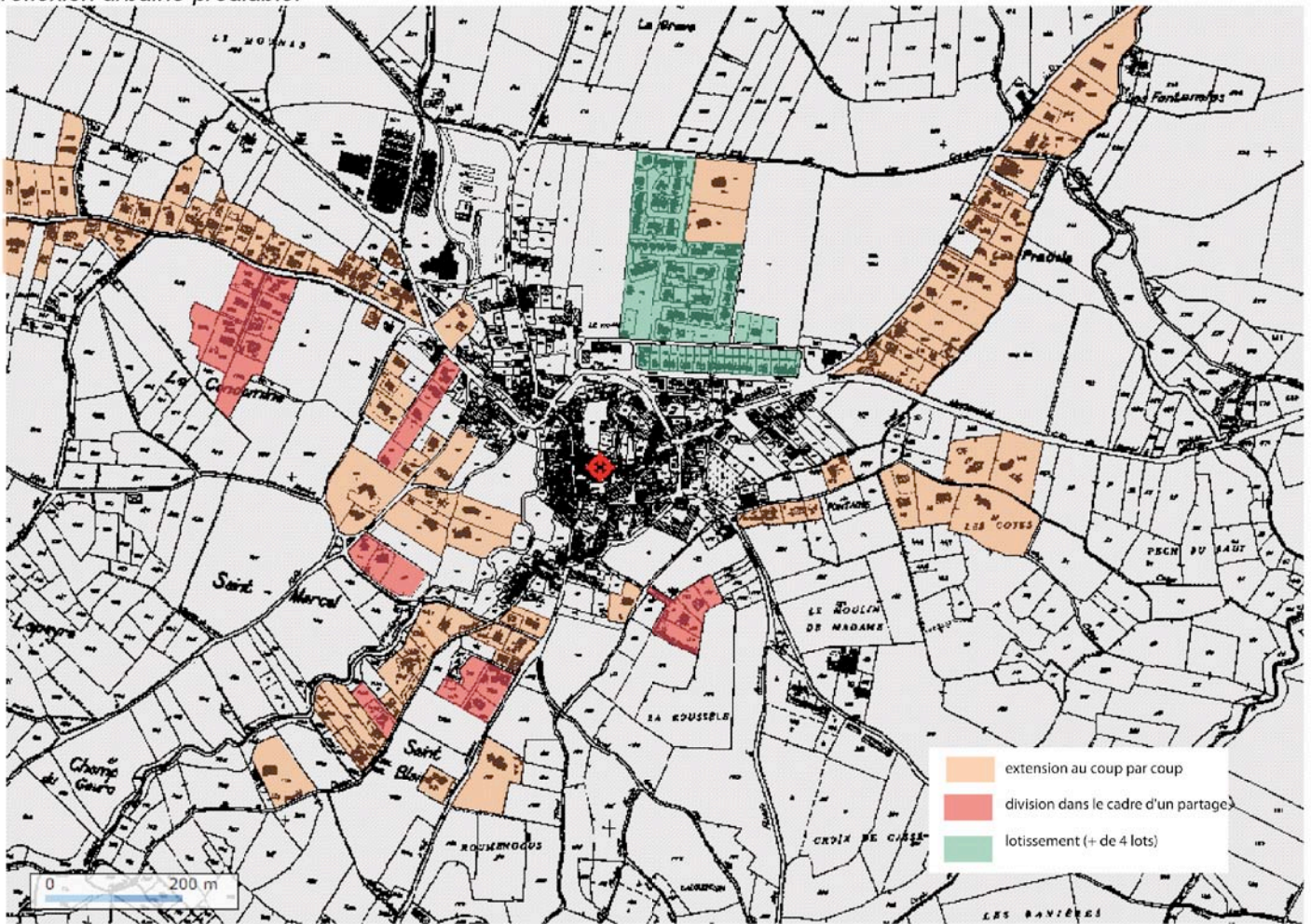


*La Redorte : le poids public*

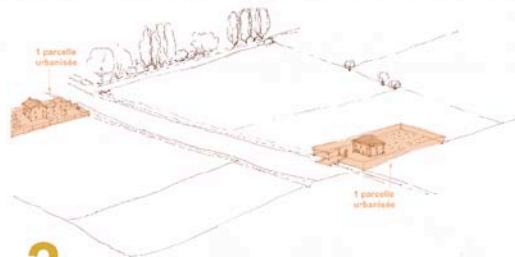
Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les modifications de l'organisation administrative de la France et l'évolution industrielle et agricole ont des incidences spatiales sur les territoires urbains. La réalisation d'équipements publics (création de groupes scolaires, déplacements des cimetières par exemple), la réorganisation des communes, la mise en place des mairies, l'aménagement de fontaines publiques, la question des déplacements, avec la transformation des routes, la création de « systèmes collectifs de déplacement » (ancien tramway ou petit train), l'affirmation d'un réseau routier départemental au milieu du XX<sup>e</sup> siècle structurent et requalifient les bourgs et villages. Ces aménagements qui mettent parfois du temps à se faire, prennent la relève des transformations opérées à la suite de la disparition des remparts, fortifications, protections inutiles depuis la fin du XVIII<sup>e</sup>. La mise en place des réseaux de distribution d'électricité et d'eau courante se fauilera dans un dispositif urbain déjà requalifié au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

# une forme d'extension contemporaine : le coup par coup

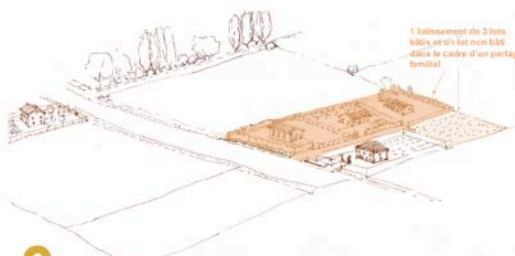
Arzens : ce plan donne à voir l'importance des extensions qui se sont opérées au coup par coup le long des voies, un urbanisme de tuyau, dit-on pour signaler que les constructions suivent les réseaux qui ont pu être installés sans réflexion urbaine préalable.



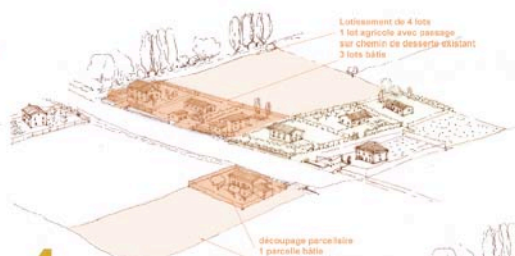
1



2



3



4

4 - 1 parcelle découpée en deux (une partie en bord de voie bâtie, une partie arrière avec une desserte préservée; 1 grande parcelle découpée en 4, 43 bâties en front sur la route, 1 grande agricole préservée à l'arrière,

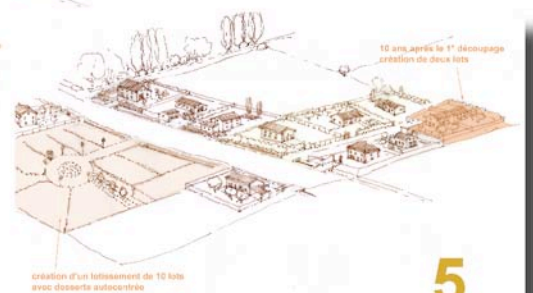
5 - sur un des lots du premier partage familial un nouveau découpage (10 ans après) permettant de créer 2 parcelles; sur une grande parcelle création d'un lotissement de 10 lots desservi par une voie en impasse.

24

Illustration en plusieurs étapes d'une urbanisation au coup par coup.  
1 - terrain agricole 6 parcelles, 1 route rurale, 1 chemin

2 - 2 parcelles s'urbanisent chacune avec 1 maison

3 - 1 grande parcelle fait l'objet d'un partage familial : 4 lots, desservis par un chemin en «antenne», trois lots bâtis, 1 lot non bâti



5



## une forme d'extension contemporaine : le coup par coup



Arzens depuis le sud



Alairac



Comigne à la sortie nord est construction isolée au bord de la départementale



Les Cammazes entrée est : sur une grande parcelle cette construction marque par sa haie la limite de l'urbanisation



Montclar : côté nord les extensions récentes au coup par coup le long de la voie



Saint-Denis : les extensions à l'est du village s'organisent sur de grandes parcelles le long de la voie



Saissac du côté sud est.



Ventenac Cabardés, le long de la voie équipée s'égrènent les constructions au coup par coup sur la crête.



Montréal : branchée sur la route des crêtes à l'est mais en dessous de celle ci quelques extensions s'organisent sur de grandes parcelles.

Au delà de la ville aux formes contenues et denses, l'urbanisation récente s'installe au coup par coup, généralement le long des voies, en fonction des opportunités foncières et de la présence des réseaux (eau potable et électricité dans un premier temps). Généralement implantée en milieu de parcelle c'est une rupture importante dans la forme urbaine qui s'installe.

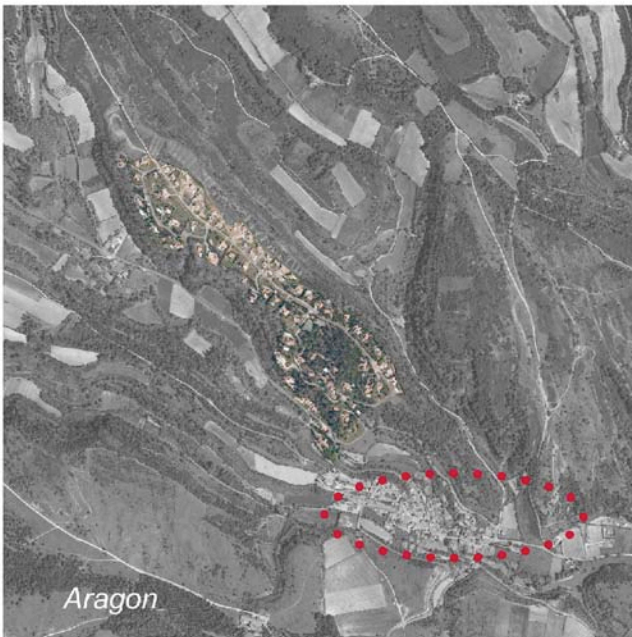
Le caractère dimensionnel des parcelles situées en périphérie du bourg joue un rôle important :

- étroite et compacte (ancien potager, petite vigne..) elle permettra de recevoir une construction qui pourra s'apparenter aux tailles existants dans le village contenu

- large et grande (2 000m<sup>2</sup> voir plus) (parcelle de céréales ou grande vigne) elle marque par la surface utilisée pour une maison, une rupture au regard des parcelles bâties du village. Une dizaine de maisons neuves arrivent ainsi à occuper une superficie équivalente à celle du coeur du village qui contient le triple d'édifices.

C'est ainsi que l'étalement s'opère. Même si cela s'explique par des réglementations d'urbanisme parfois laxistes ou par un urbanisme de «tuyaux» (on équipe en réseaux puis on justifie l'urbanisation), cela est aujourd'hui largement questionné par les apports des textes sur le paysage, l'environnement, la solidarité et le renouvellement urbain.

## une forme d'extension contemporaine : lotissement autocentré



Aragon une extension qui s'est développée à l'écart du village ancien sur sa crête, évitant le vis à vis grâce au paysage



Alairac des extensions qui se développent de manière tentaculaire le long des axes à l'écart du coeur ancien de forme ronde



Floure, autour du noyau ancien (îlot de l'église, domaine, village rue..) s'organisent en poches successives les extensions, grimant vers l'autoroute.



Ventenac sur les crêtes au nord du village se développent au coup par coup des urbanisations sur de grandes parcelles, le chemin rural perd son caractère, les parcelles en seconde épaisseur deviennent inaccessibles..

Le caractère des extensions contemporaines se traduit par :

- la localisation (à l'écart, en continuité - rare-, le long des voies et en fonction des parcelles disponibles...)
- la forme marquée par du bâti généralement discontinu (un édifice dans une grande parcelle, un lotissement issu du découpage d'une grande parcelle en superficies plus ou moins égales desservi par une voirie en impasse...)
- le programme (du logement pour l'essentiel) sans accroche en termes de dessin urbain et paysager avec le site.
- les superficies consommées souvent considérables au regard des villages anciens et compacts existants.

Dans le Pays Carcassonnais en termes de localisation on trouve des situations différentes :

- exemple d'Aragon (les capitelles) et de Montolieu (le hameau des Oliviers) , Fraïsse des Corbières : en dehors du village ancien sans relation de covisibilité trop directe;
- exemple de la plupart des autres communes : plus ou moins au coup par coup dans l'enveloppe des documents d'urbanisme, dans l'étalement et en co-visibilité,
- exemple d'Aigues Vives, Villalier où des accroches à l'urbanisation ancienne par la mise en place de formes bâties continues se sont faites dans les années 1970-80.

## une forme d'extension contemporaine : lotissement autocentré



*Aigues Vives un lotissement aux formes bâties continues et aux jardins contigus*



*Douzens : la cité Jean Jaurès*



*Villalier : une cité aux constructions riverraines*



*Pépieux : caractère de l'espace public dans des lotissements en cours de construction*



*Saint-Frichoux lotissement avec vue vers l'Alaric, les clotures forment l'espace public*



*Arzens : une opération avec une mixité d'offres*



*Homps et l'opération de logements touristiques en «résidence fermée» Un dessin, une densité autour d'espaces paysagers*



*Villeneuve des Corbières Les constructions détachées les unes des autres s'élèvent en périphérie du coeur ancien.*



*Villegly : la présence des axes de desserte rapide induit un déplacement de la pression urbaine jusqu'à dix kms autour de Carcassonne*

La nature des formes produites par ces découpages et l'organisation des voiries de desserte induit une capacité (ou non) à fabriquer de l'urbain. Aujourd'hui, dans la plupart des extensions des bourgs et villages cette capacité est réduite : l'organisation par poches des lotissement ne permet pas un maillage entre les cheminements et desserte, le remplissage au coup par coup permet difficilement de requalifier les routes rurales en rue, l'effacement des cheminements de l'eau, des éléments de nivellement, des murs de pierre empêche de retrouver facilement des traitements paysagers structurants....

Pourtant la conception des documents d'urbanisme aujourd'hui notamment dans le cadre de l'élaboration des PLU incite à s'interroger en termes de projet urbain, de continuité et de perspectives.

Les situations sont délicates entre déprise agricole, gestion urbaine, pression foncière et concurrence. Si la demande des particuliers demeure, l'enjeu est bien de l'orienter pour continuer à prolonger des formes urbaines de caractère,

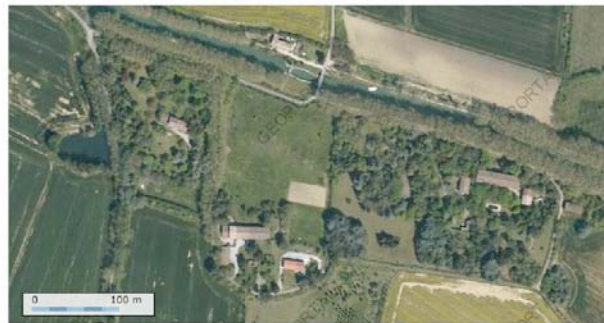
# une forme particulière : les domaines



Azille domaine de Vaissière composition d'un parc paysager autour d'un château aux vues dégagées grâce aux tapis verts organisés en perspective



Azille : domaine de Jouarres, préservant l'activité viticole, mais étendu en résidence de loisirs

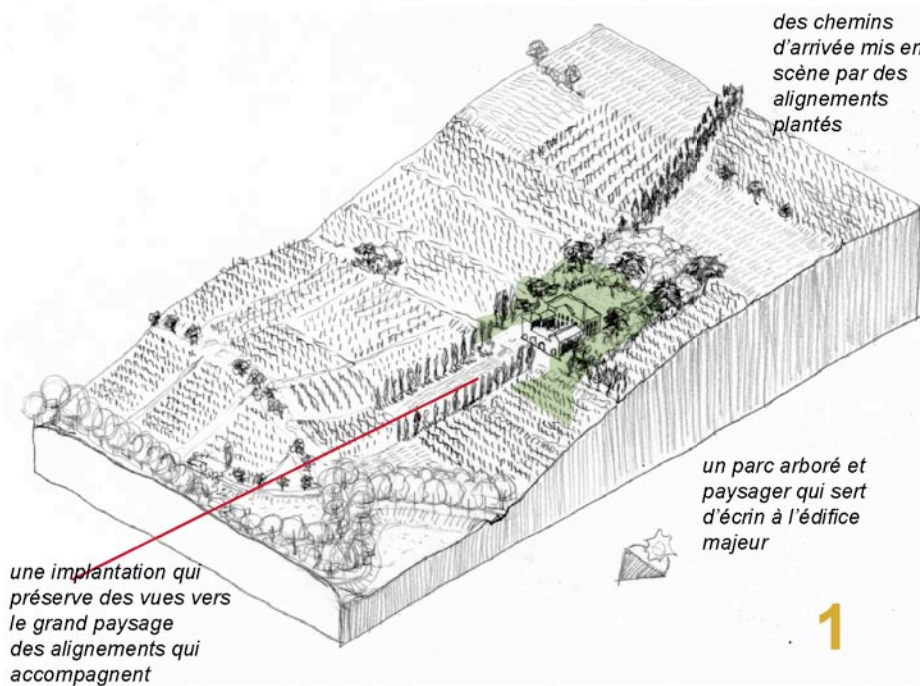


Alzonne domaine Bonnetis, écluse de Bêteille sur le canal du Midi.

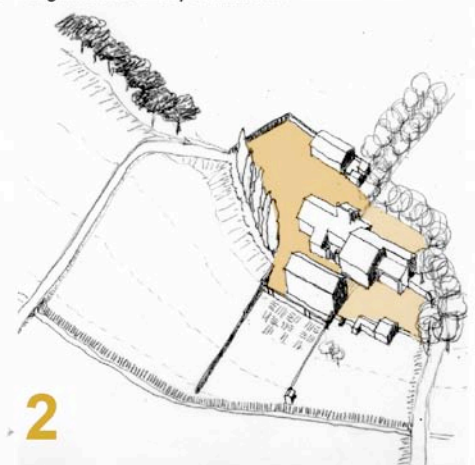
Les domaines s'installent au coeur du territoire agronomique qu'ils dominent. Un parc paysager assure l'articulation au grand paysage entre l'édifice majeur du domaine (la maison de maître, le château). Il permet l'intégration des nombreuses dépendances et logements autour de cours, de jardins potagers, de vergers... Les traces de composition de la plupart des parcs sont encore visibles à la lecture des photos aériennes et perceptibles sur le terrain par l'impact des masses végétales en pleine maturité.

Illustrations montrant l'organisation d'un domaine (dessins agence Urbane extrait étude PLU de Carcassonne) installation dans le site et au sein des parcelles gérées par le domaine

organisation des espaces bâtis en grappe autour d'espaces partagés : cours, avant cour, potagers...



un système de cour et d'avant cours pour organiser les dépendances



1

2

## une forme particulière : les domaines



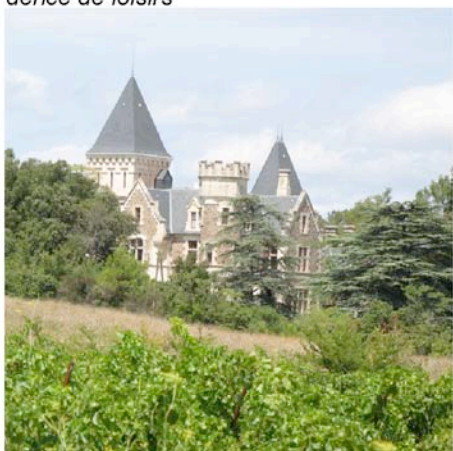
*Azille : domaine de Jouarres, préservant l'activité viticole, mais étendu en résidence de loisirs*



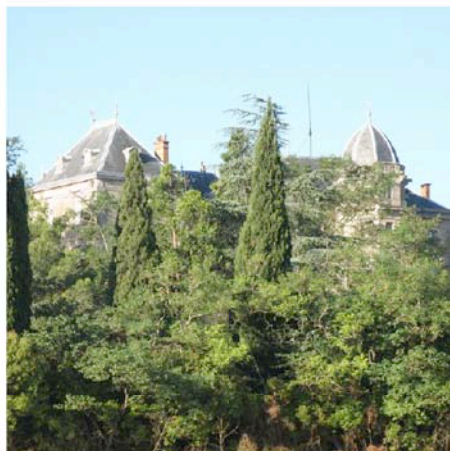
*Montclar Bédounet*



*Villarzel château de Villarlong*



*Badens château de Septserous dans son parc où s'imposent les cèdres bleus*



*Douzens : château de Cabirac dans sa masse végétale, cyprès, chênes verts, cèdres, pins parasol ...*



*Marseillette : domaine de Saint Gabriel au coeur de l'étang*



*Laure Minervo domaine de Russel*



*Laure Minervo domaine de Russel, entrée et alignement de cyprès fastigiés, pins d'Alep, masses arbustives de viornes*



*Marseillette : domaine de Saint Gabriel les pins marqueurs des parcs paysagers aménagés avec les domaines*

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les avancées de l'agronomie et la circulation de nouvelles masses financières ont une incidence sur les campagnes. C'est le moment où elles sont le plus peuplées, c'est aussi le moment où s'organisent de nouveaux domaines autour des cultures les plus en développement. De grandes exploitations viticoles s'établissent, exploitant de 20 à plus de 100 hectares. Ces surfaces nécessitent une abondante main d'oeuvre qui s'abrite dans l'ensemble que compose le domaine. Les formes restent groupées au coeur du finage. Un parc paysager, dont la vogue se développe au cours du siècle l'enveloppe, le signale et permet de mettre en scène les vues lointaines et spectaculaires sur le grand paysage. Ces parcs utilisent des palettes rustiques d'essences adaptées dans lesquelles des résineux ont une part conséquente. En pleine maturité de nos jours ces végétaux marqueurs singuliers dans le Pays Carcassonnais sont fragiles (par sénescence, tempêtes...) Au-delà des végétaux c'est les compositions de ces parcs qui s'affaiblissent peu à peu : enceintes, boisements de ceintures, mise en perspective des vues par des tapis verts, pièces d'eau.... L'organisation urbaine de ces ensembles reste exemplaire : ils sont groupés, maillés aux réseaux par des chemins ou des allées, structurés par des espaces extérieurs que les édifices qualifient : cour d'entrée ou avant-cour, cour d'honneur, cours de service, potagers, vergers. Ils organisent des espaces de transition entre le grand paysage et l'intimité de l'édifice.



# 3

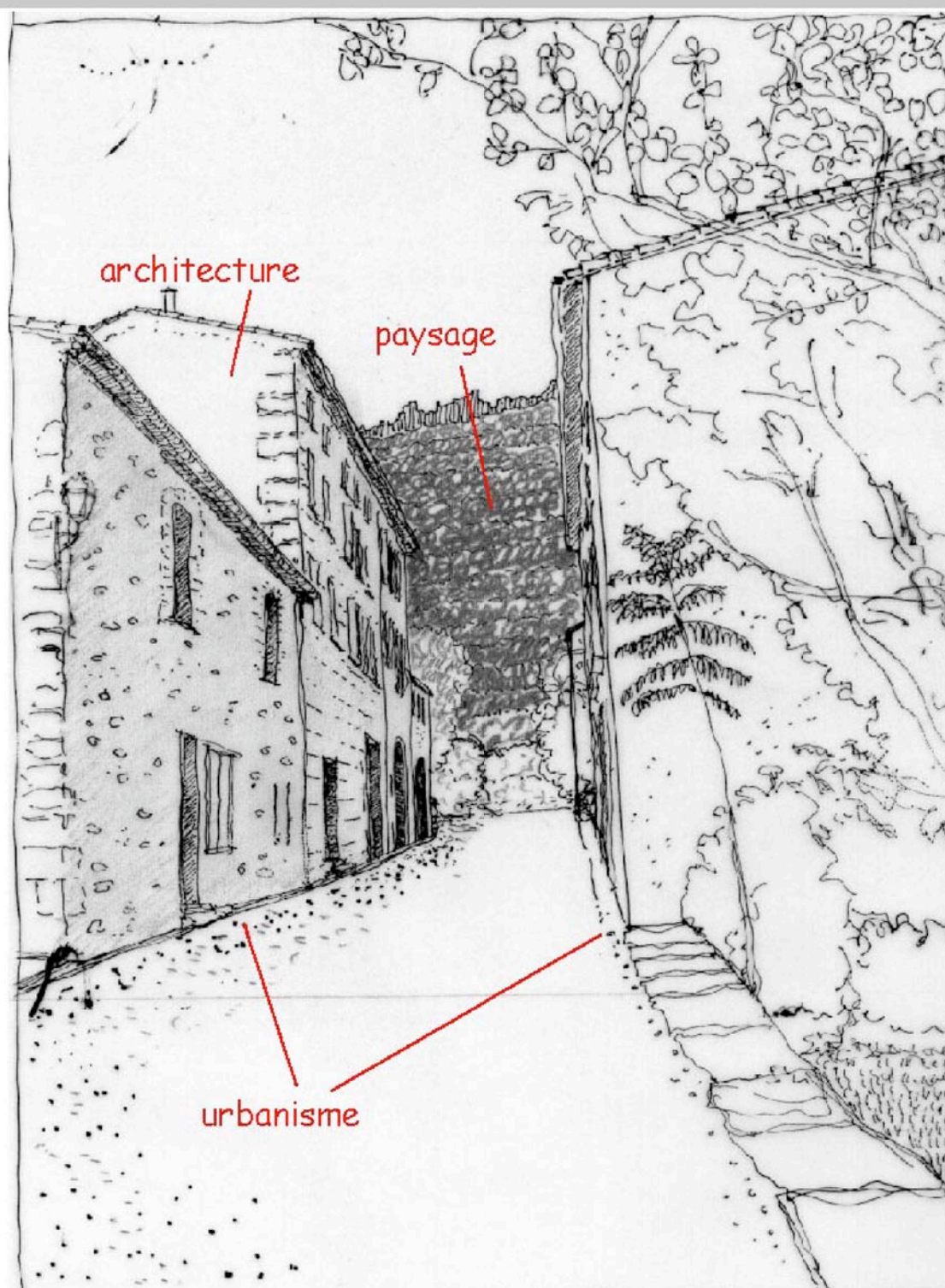
# conclusion

La diversité du Pays Carcassonnais reste une de ses particularités. Toutefois en matière urbaine bien des similitudes rassemblent les bourgs et villages :

- une valeur d'ensemble qui tient tout autant à la manière dont chaque bourg s'est installé, que dans les formes qu'il a prises et dans les matériaux qui sont mis en oeuvre dans les enveloppes bâties;
- leurs formes contenues et compactes, visibles dans le paysage par leur aspect continu et les limites parfois claires entre coeur ancien et quartiers nouveaux
- leurs formes étagées, dans les reliefs, fortes de leur continuité bâtie, de leur accroche à la topographie, de leur façades ouvertes vers le sud. Là aussi les limites restent claires entre la campagne environnante et les villages.

Au-delà de ces formes visibles de l'extérieur, c'est la nature des espaces publics, leur composition, leur ambiance qui rassemblent les villages du Pays Carcassonnais, offrant un cadre de vie caractéristique des bords de la Méditerranée. Entre campagne et édifices groupés des couronnes de jardins ont assuré longtemps une autre qualité d'espaces extérieurs aux villages. Ils restent un potentiel pour demain.

Les éléments de la conclusion cherchent à mettre en évidence ces derniers caractères forts pour s'interroger au final sur ce qui peut dans les formes urbaines d'aujourd'hui devenir le patrimoine ou le caractère de demain?



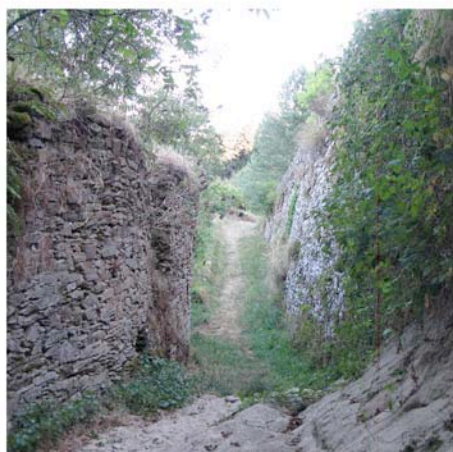
*Illustration extraite de la ZPPAUP de Duilhac (agence Urbane) : la rue est formée par les façades et leur architecture, elle ouvre des perspectives vers le paysage, l'agencement des édifices répond à une forme d'urbanisme (alignement, volume, continuité)*

*La forme des espaces publics résulte de l'histoire de la formation du bourg : enroulement, maillage orthogonal, étagement dans les pentes... Leur dimension est aussi le legs d'une histoire et d'un désir de hiérarchisation qui s'installe progressivement : ruelles étroites de desserte, rue principale branchée sur le territoire (entrée du bourg.), chemins vers les jardins... aujourd'hui voie large (ou élargie pour les voitures et camions) des anciennes nationales...*

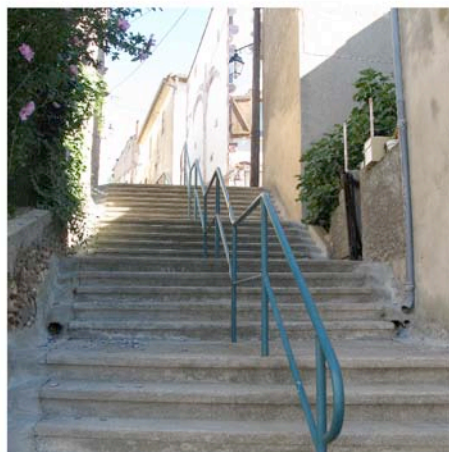
*La composition de l'espace public intègre les notions de limites, de vues, de géométrie, de point focal, de mise en résonance d'éléments, de rythme... Elle tient compte des usages de l'espace lui même et des constructions riveraines. Dans les parties anciennes des bourgs, les espaces publics n'ont pas été conçus pour la «voiture» mais pour des modes de déplacements moins volumineux et moins consommateurs d'espace. **Préserver la mixité des usages, et donner une moindre dominance à la voiture est un enjeu aujourd'hui.***



## le lien urbain : la diversité des espaces publics



Cubservies commune de Cuxac chemin



Marseillelette ruelle en escalier



Pépieux ruelle



Capendu rue



Villanière rue en belvédère et devant d'équipement. Ici, la place est un élargissement de la voie.



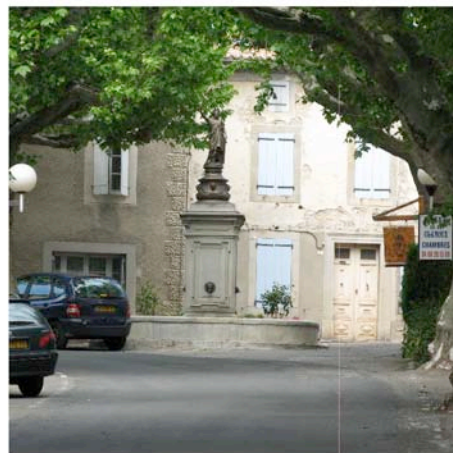
Villegly route départementale



Trausse placette, la croix et les plantations organisent un espace tenu par les édifices riverains.



Trassanel placette en bord de village autour de la fontaine et de l'ombre du tilleul



Villeneuve Minervois, boulevard planté d'un mail, fontaine et commerces

Le caractère urbain des bourgs et villages du Pays Carcassonnais repose pour beaucoup sur la nature des espaces publics qui lient les édifices, les jardins dans l'enveloppe urbaine.

L'espace public le plus présent est celui de la **rue**, de la ruelle étroite des îlots médiévaux ou des sites escarpés au boulevard créé à l'occasion de la suppression des enceintes. Planté d'un mail de platanes, il devient un espace public emblématique des espaces méditerranéens.

La **place** est plus souvent le résultat d'un élargissement entre plusieurs voies, elle est rarement le résultat d'une intervention volontaire et composée dans le tissu urbain (sauf pour la bastide de Saint-Denis). Elle résulte parfois de la suppression du cimetière pour l'église, de la restructuration et de l'introduction d'équipements nouveaux (voir pages équipements de la ville), de la suppression d'un îlot («dent creuse»).

Au-delà de leur forme, de leur topographie et de leurs dimensions, ces espaces sont caractérisés par les façades qui les bordent et les forment et le sol qui les portent.

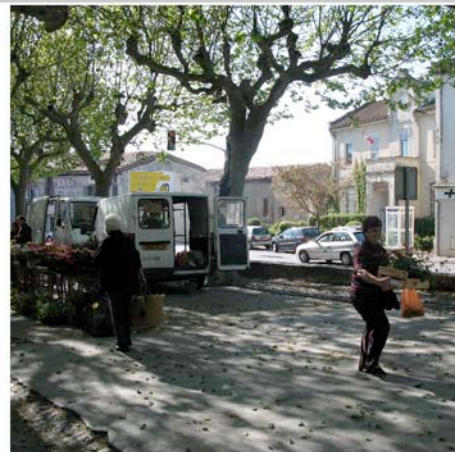
## L'espaces public et son «équipement»



*Aigues Vives la rue annexe du lieu de travail*



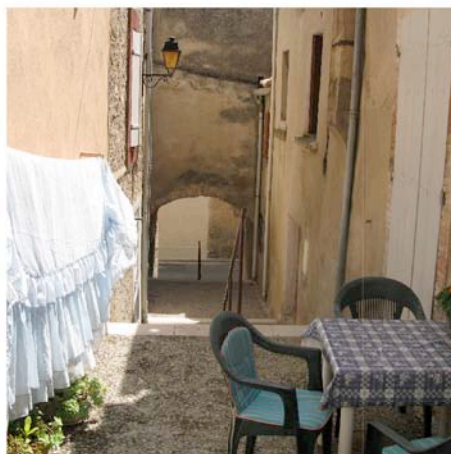
*Villeneuve Minervois, mixité des usages*



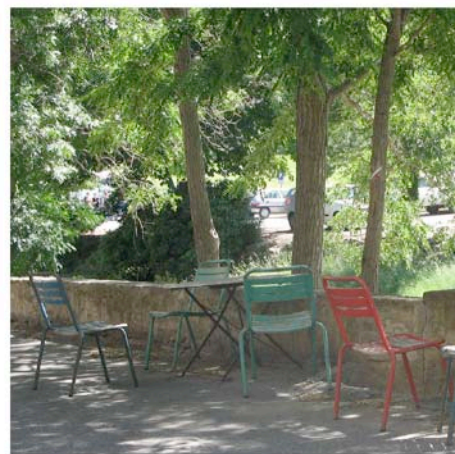
*Alzonne et le marché sous le mail de platanes de la promenade*



*Aigues Vives chaise dans une des ruelles du fort*



*Capendu linge à sécher tables et chaises une appropriation de l'espace public*



*Monzes chaises à l'ombre et au frais*



*Arzens et la place de la voiture dans les ruelles*



*Barbeira devant l'école mobilier urbain*



*Aigues Vives chasse roue*

Le caractère des espaces publics en dehors de leur nature et de leur forme repose aussi sur leurs «équipements» et les usages développés.

Dans un bourg dense l'espace public est l'espace extérieur des constructions. Pouvoir s'installer devant sa porte, prendre le frais, jouer, fleurir reste encore aujourd'hui des pratiques qui évoquent et traduisent une manière de vivre ensemble que beaucoup d'autres cultures nous envient.

L'espace public est équipé : il est éclairé, il reçoit l'eau de pluie, il permet la desserte des réseaux...Il peut recevoir des éléments de statuaire évocateurs de moments de l'histoire, ou de petits équipements liés à la vie locale (container, sanitaires, etc...)

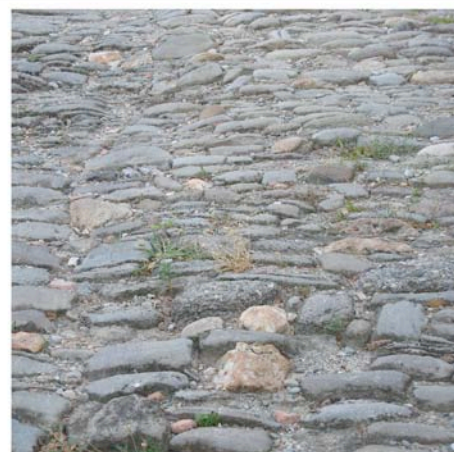
## L'espaces public et son «équipement»



Rieux galets et pierre en calade



Puichéric calade de galets de rivière



Bouilhonnac :calade de pierre



Saint Frichoux la collecte des EP



Conques grille pour collecte des EP



Alairac compromis entre topographie, collecte des eaux de pluie et lieu de convivialité



Blomac : au pied de l'école devant les vignes une incitation à la contemplation de l'Alaric



Homps au bord du canal du midi



Saissac : point de vue

On doit pouvoir se repérer dans l'espace public..par leurs hiérarchies les voies nous guident...parfois sans signalétique.

L'espace public, parcequ'il appartient à tout le monde est un espace qui nécessite une démarche de projet une démarche de concertation, qu'il s'agisse de la réhabilitation d'espace existant ou de la création d'espace nouveau.

Enfin la nature du traitement de sol a une incidence sur les façades qui le limitent : sans accord avec le socle géologique qui porte village et construction, la rupture risque d'être forte et d'introduire une sorte de banalisation...le revêtement du sol doit se faire «oublier» et être au service des façades, ce sont elles qui sont le plus important.

## L'espace public et son aménagement



*Roquefère un aménagement réussi des espaces publics aux abords de la mairie, insertion de sculpture contemporaine et préservation d'éléments du petit patrimoine mis en scène par un platelage de bois. Un traitement soigné mais discret du fleurissement.*



*Douzens : équipements de façade et de l'espace public, une épaisseur avec l'espace privé*



*Pépieux : lanterne en console sur façade. L'équipement de l'espace public doit se faire « oublier » au profit des façades ou des éléments majeurs qui méritent d'être soulignés.*



*Douzens : aménagement de place autour d'une piste ronde.*

## L'espace public et son aménagement



*Azille fleurissement*



*Villarzel : fleurissement et installation dans l'espace public*



*Caudebronde fleurissement*



*Blomac et présence de l'eau dans l'espace public*



*Monze rue et eau*



*Capendu cache container*



*Capendu les aménagements autour de l'église*



*Villesèquelande et son ormeau extraordinaire, rescapé de la graphiose.*



*Cabrespine aménagement de la rue des 6 ponts à côté de la mairie.*

Réaffirmer la valeur de son cœur de ville passe souvent par un travail sur les espaces publics : redéfinir les revêtements, la place du fleurissement, du recueil des eaux de pluie.. Tous ces éléments contribuent à la qualité de ces espaces et incitent certains usages plutôt que d'autres. Limiter l'emploi des enrobés facilitant le roulement peut inciter à réduire la place de la voiture ou tout du moins à réaffirmer la place prépondérante du piéton et des modes doux de déplacement.

Plusieurs villages du Pays Carcassonnais ont ainsi entrepris des requalifications en intervenant sur la géométrie des espaces et la nature des sols (Aragon, Caunes Minervois, Capendu, Cabrespine...).

La présence de l'eau, de végétaux singuliers comme l'ormeau de Villesèquelande ou de pratiques courantes comme la treille en façade, la disparition des animaux dévoreurs (chèvres, volaille..) incitent à des développements.

Le plaisir des riverains et parfois leur fierté, l'envie de cheminer et découvrir font partie des apports qu'un tel soin amène.



Bagnoles : la couronne des jardins potagers s'organise en fonction des terrasses alluviales, de la présence de l'eau, (le Glamoux), de la proximité avec le village..

## la place des jardins dans les bourgs



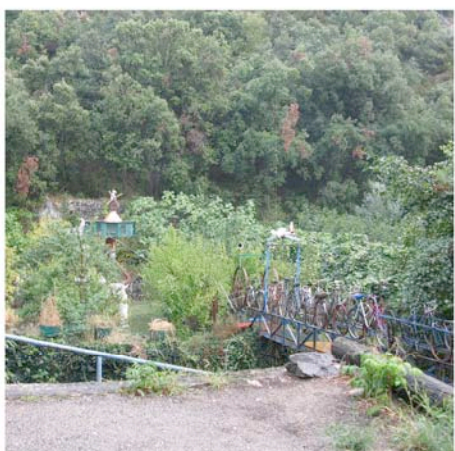
Malves, près de la rivière et de sa zone d'épandage



Villeneuve Minervoise au bord de la rivière au sud du village, enchaînement de potagers



Bagnoles près de la rivière. Diversité des techniques de conduites des végétaux, des savoirs locaux dont on se régale.



Lastours au bord de la départementale et de la rivière. Le jardin comme lieu d'expression



Saint Martin le Vieil, dans le talweg à l'est du village.



Villardonnell : le nom indique la fonction



Villardonnell jardins lié à une maison



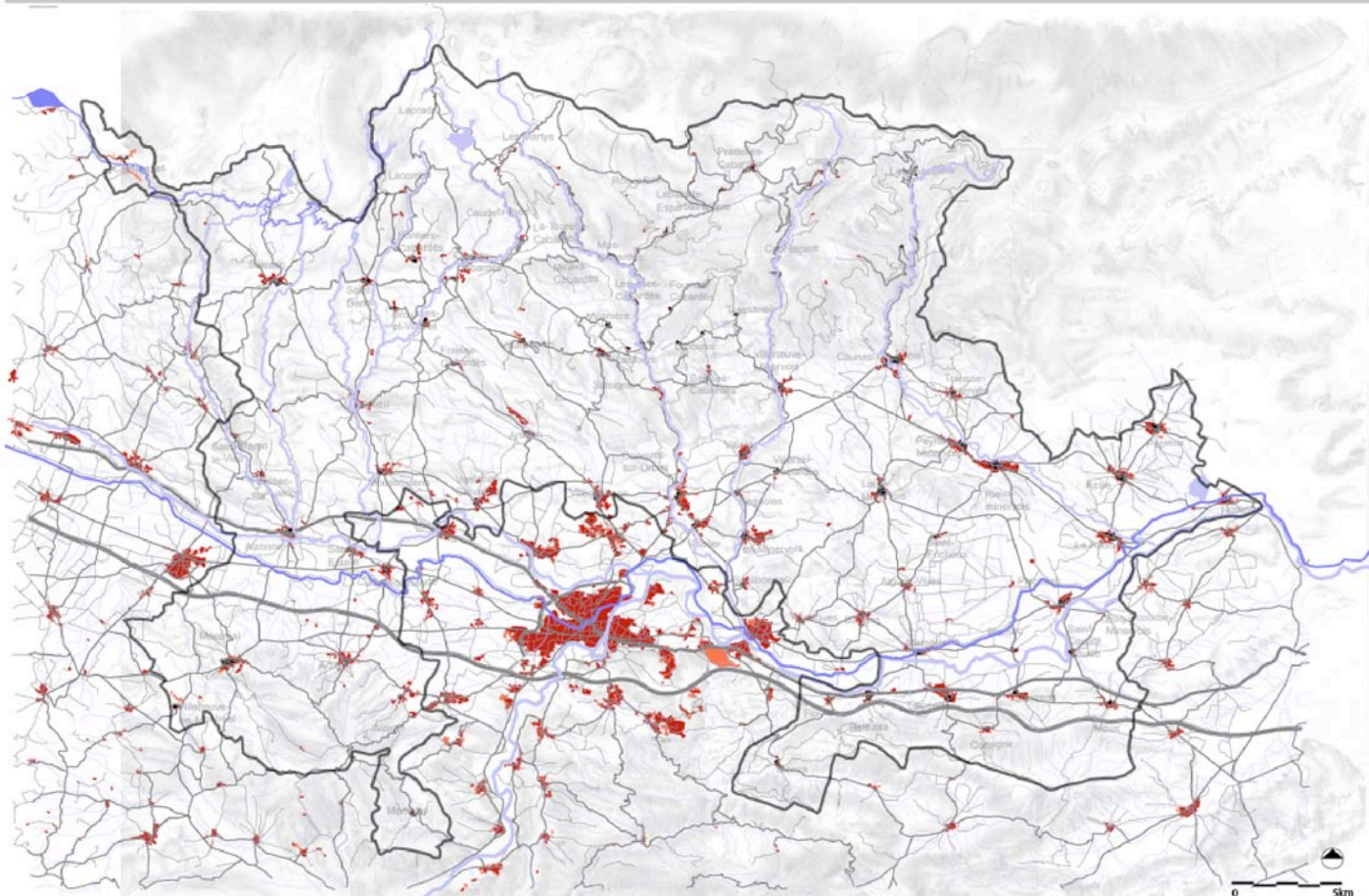
Cabrespine, à l'entrée sud du village



Bagnoles en lien avec la présence du cours d'eau et de sa zone d'épandage

De manière générale, les jardins fonctionnent en lien direct avec les parcelles bâties. À la densité du village répond une couronne végétale, utile et potagère permettant de répondre aux besoins vivriers... En même temps, ils s'installent sur les marges proches de l'eau, de la rivière, permettant l'épandage en cas de crue, participant à la tenue des rives et berges et par l'irrigation à la conduite de l'eau.

Moins nécessaires à nos économies domestiques ces dernières années, ils constituent aujourd'hui un potentiel : c'est un espace extérieur qui n'est pas urbain et ne doit pas être bâti, c'est une source de fraîcheur intéressante en saison chaude, y compris pour le village, c'est un lieu d'échanges autour des pratiques de jardinage. Dans le cadre de la recherche d'une qualité de vie et d'approvisionnement, ils peuvent constituer un lieu de productions raisonnées voire biologiques de proximité. Aujourd'hui, ils risquent toutefois l'effacement par abandons successifs, les parcelles en sont petites, multipliant les propriétaires ou les difficultés en cas d'indivision...



carte indiquant en rouge l'impact des extensions des aires «urbaines» récentes propres à chaque bourg : Carcassonne se distingue par des extensions étendues ainsi que les communes de l'agglomération qui lui sont proches. Les communes du Pays carcassonnais subissent aussi cette attraction : marquée dans la plaine et à proximité des grandes dessertes, elle diminue sur les reliefs de la Montagne Noire.



Deux enjeux urbains face à la question du développement de nouveaux quartiers de ville :

- savoir mailler la ville comme le suggère le dessin de David MANGIN (en rouge) faire une ville passante plutôt qu'une ville de «poches» tournées sur elles-même et nécessitant des chemins longs pour aller d'un point à un autre;
- rechercher à économiser l'espace et établir des programmes qui tiennent compte d'une recherche de compacité. Le croquis ci-dessus illustre sur un terrain qui est aussi grand que le coeur du village la question suivante : faut-il construire 9 logements ou une vingtaine (chiffre proche du nombre de logements contenus dans le coeur ancien) et quelle en est la meilleure forme ?



# Les formes urbaines d'aujourd'hui formeront-elles le patrimoine urbain de demain ?



*Pèpieux. Pourrons nous demain mieux traiter nos entrées de ville ? Moins routière, moins banale et plus urbaine*



*Conques sur Orbriel La forme étalée des extensions récentes formera-t-elle un paysage urbain propre à chaque commune ?*



*Floure Les espaces publics de nos extensions récentes permettront-ils des pratiques conviviales ?*



*Capendu Les sols des espaces publics pourront-ils évoquer la diversité de la géologie et éviter la banalisation ?*



*Douzens la signalétique pourra-t-elle laisser la place au paysage ?*



*Barbeira : l'ancienne nationale 113 pourra-t-elle voir son paysage améliorée et ses traversées requalifiées ?*



*Barbeira : pourra-t-on continuer à faire coïncider village de caractère et découverte pédestre ?*



*Peyriac : les espaces publics pourront-ils conserver leur caractère méditerranéen*



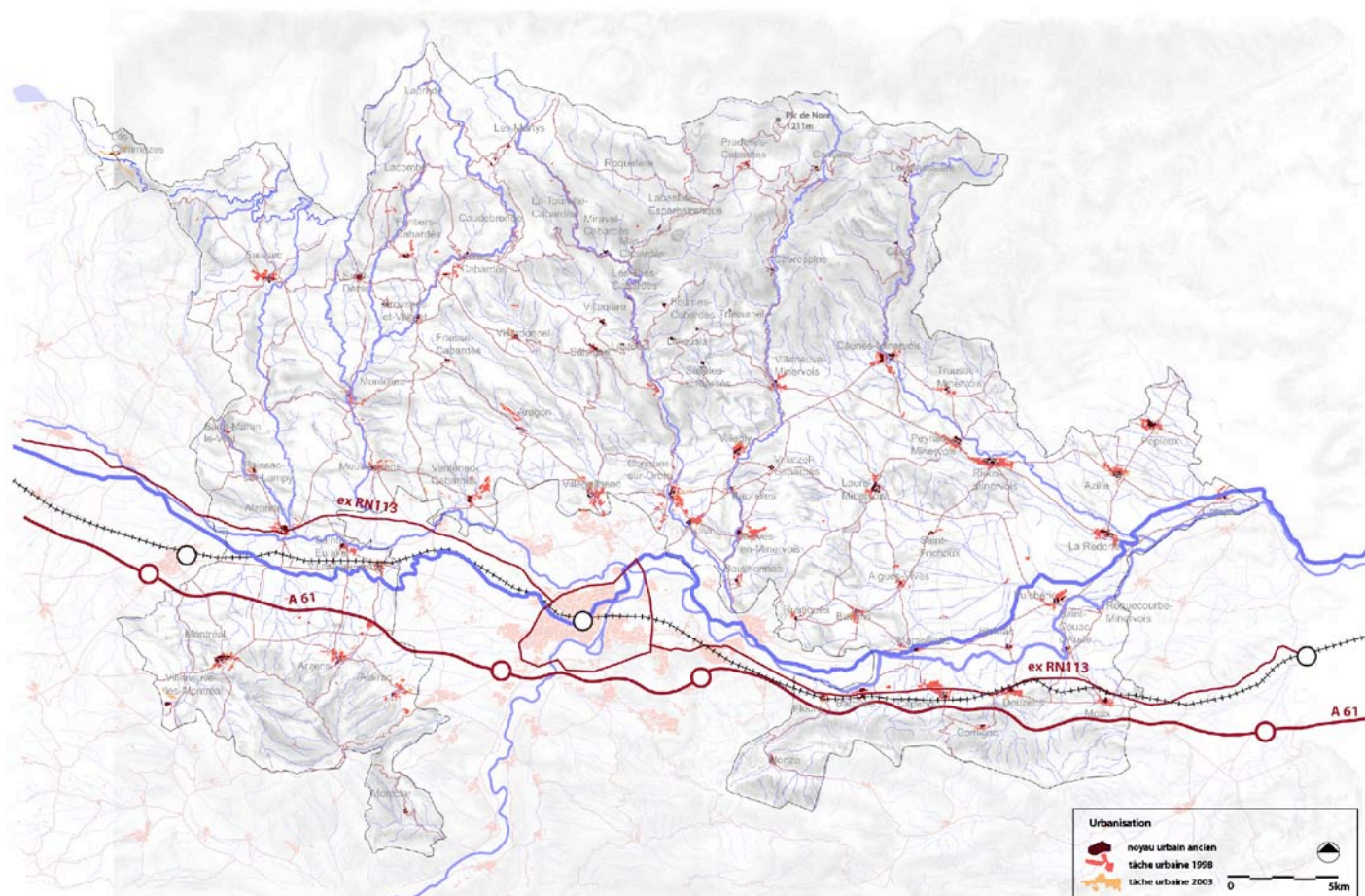
*Villalier trouverons nous les moyens de donner du caractère et de l'attractivité à des modes de déplacements alternatifs à la voiture ?*

## Les questions de demain ?

Les formes d'extension urbaine qui couvrent la plupart des périphéries des bourgs et villages du pays carcassonnais questionnent sur leur capacité à fabriquer demain des espaces de caractère :

- leur desserte souvent en impasse ou au caractère routier marqué est-elle apte à devenir de l'espace public de qualité? leur conception initiale par poche permettra -t-elle de fabriquer un seul village ?
- les programmes de construction souvent tournés vers l'acquisition de maisons individuelles a oublié d'intégrer des données de mixité de fonction (location, services....) ou de forme (maisons de ville, individuel groupé, petit collectif...quelles évolutions pour ces parcs bâtis demain ?

Enfin ces formes d'étalement deviennent si présentes qu'elles effacent progressivement les parties plus anciennes arrivant même à devenir plus visibles que tel ou tel monument ou paysage emblématique. Le caractère qui faisait l'attractivité du Pays Carcassonnais risque-t-il de disparaître?



Cette carte donne à voir les différentes emprises occupées

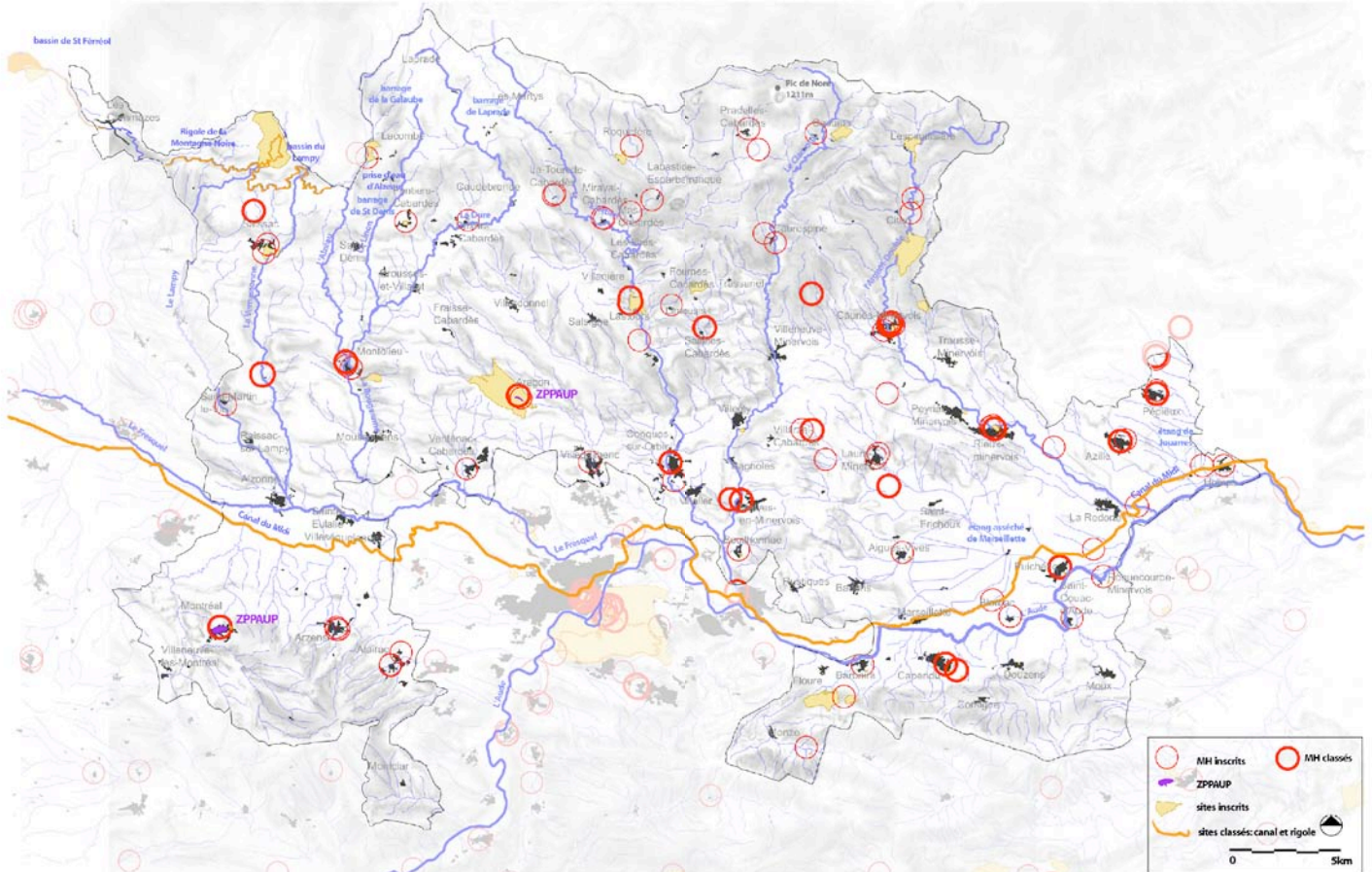
- la tache noire correspond aux constructions datant d'avant 1948. Elle représente la partie ancienne de l'urbanisation, les parties sans cesse réutilisées.

- la tache rouge correspond à l'emprise de la croissance entre 1948 et 1998 : en 50 ans l'emprise des bourgs a doublé de manière générale, surtout dans la plaine et aux abords des axes de desserte. Cette croissance touche aussi les poles d'équilibre (chef lieu de canton : Saissac, Alzonne...). C'est les conséquences de cette croissance urbaine qui représente l'enjeu de demain : comment les pérenniser, qualifier leurs espaces publics et les liasonner avec le coeur ancien.

- la tache orangée correspond à l'état de l'extension urbaine en 2003. En 5 ans, cette croissance continue voire s'accélère. Les mêmes questions sont à se poser sur ces réalisations récentes.

Cette extension continue des taches urbaines s'est souvent faite au détriment des coeurs anciens (on en a délaissé les constructions, il peut également s'agir de secteurs en voie de paupérisation...). C'est aujourd'hui une armature urbaine qu'il faut considérer comme un ensemble pour équilibrer, équiper, optimiser ...pour répondre aux enjeux du développement durable.

# les reconnaissances culturelles (Monuments Historiques, sites..)



Sur 78 communes, 55 possèdent au moins un élément patrimonial reconnu et protégé. 2 ZPPAUP, 70 sites inscrits, 3 sites classés, 26 MH classés, 69 inscrits

## C d C piémont d'Alaric

Badens	
Barbaira	MH inscrit château de Miremont MH inscrit la font
Blomac	MH inscrit eglise de Fontfle MH inscrit eglise Saint Etiene site classé du canal du Midi
Bouilhonnac	MH inscrit ancien château et sa chapelle
Capendu	MH inscrit eglise, château ruines MH inscrit cimetière autour de la chapelle
Comigne	
Douzens	site inscrit eglise et château
Floure	site inscrit naturel des bédiers d'Aric
Marsaillette	site classé du canal du midi
Monze	MH inscrit tour de Carbonnac et ses abords
Moux	
Rojacourbe-Minervois	MH inscrit château et chapelle
Rustiques	
St Couat d'Aude	MH inscrit eglise square et place

## C d C Cabardès Canal du Midi

Alzonne	
Aragon	site classé du Canal du Midi ZPPAUP MH inscrit croix de chemin MH inscrit eglise ? site inscrit du village et de ses abords
Montoliou	MH classé eglise MH inscrit croix forgée MH inscrit Manufacture royale site inscrit de la chapelle Saint Roch
Moussoulens	
Raisac sur Lampy	
St Martin le Vieil	MH inscrit croix du cimetière MH classé abbaye de Villelongue
Ste Eulalie	site classé du canal du midi
Ventenc Cabardès	
Villeséquelande	site classé du canal du midi

## C d C de la Malepère

Arzens	MH inscrit MH inscrit MH inscrit
Montbrat	MH classé eglise St Vincent MH inscrit site classé du moulin à vent site classé du canal du midi
Villeneuve Les Montbrat	
Alairac	MH inscrit MH inscrit MH inscrit
Montclar	

## C d C Haut Minervois

Algues Vives	MH inscrit tour carcé egl se ancien château et abords
Azille	MH classé MH inscrit MH inscrit site classé du canal du Midi
Catenspine	MH inscrit croix de chemin MH inscrit croix de cimetière
Caunes Minervois	MH classé MH inscrit MH classé MH inscrit MH inscrit MH inscrit chapelle du château site inscrit pèlerinage notre dame du Cros gorge et ruisseau du Soc site inscrit de la ville
Castans	MH inscrit croix de lavoir site inscrit hameau de Quintaine
Cibou	MH inscrit château et ses abords MH inscrit chapelle et ses abords site inscrit du château
Hompis	MH inscrit chapelle romane et ses abords MH inscrit (Azille) site classé du canal du Midi
La Rodane	MH inscrit éparce de Margat Double MH inscrit ? site classé du canal du Midi
Laure Minervois	MH inscrit ailes ouvertes rustre MH inscrit tour du fort MH inscrit tour du porcel neuf MH inscrit eglise ? MH classé tour de Micoulioux
Lempdes	site inscrit du donjon
Pépiux	MH classé coinier des Fades MH classé eglise MH inscrit chapelle (Ransat) MH inscrit
Peyrac-Minervois	MH inscrit
Pulchric	site inscrit du village
Rieux-Minervois	MH inscrit ogive MH inscrit château site classé du canal du Mi
S. Fichoux	MH classé eglise MH inscrit MH inscrit site inscrit plan d'eau rive Argent Double
Trautes-Minervois	site inscrit tour carcé et ses abords
Villeneuve-Minervois	MH classé dolmen

## C d C Minervois au Cabardès

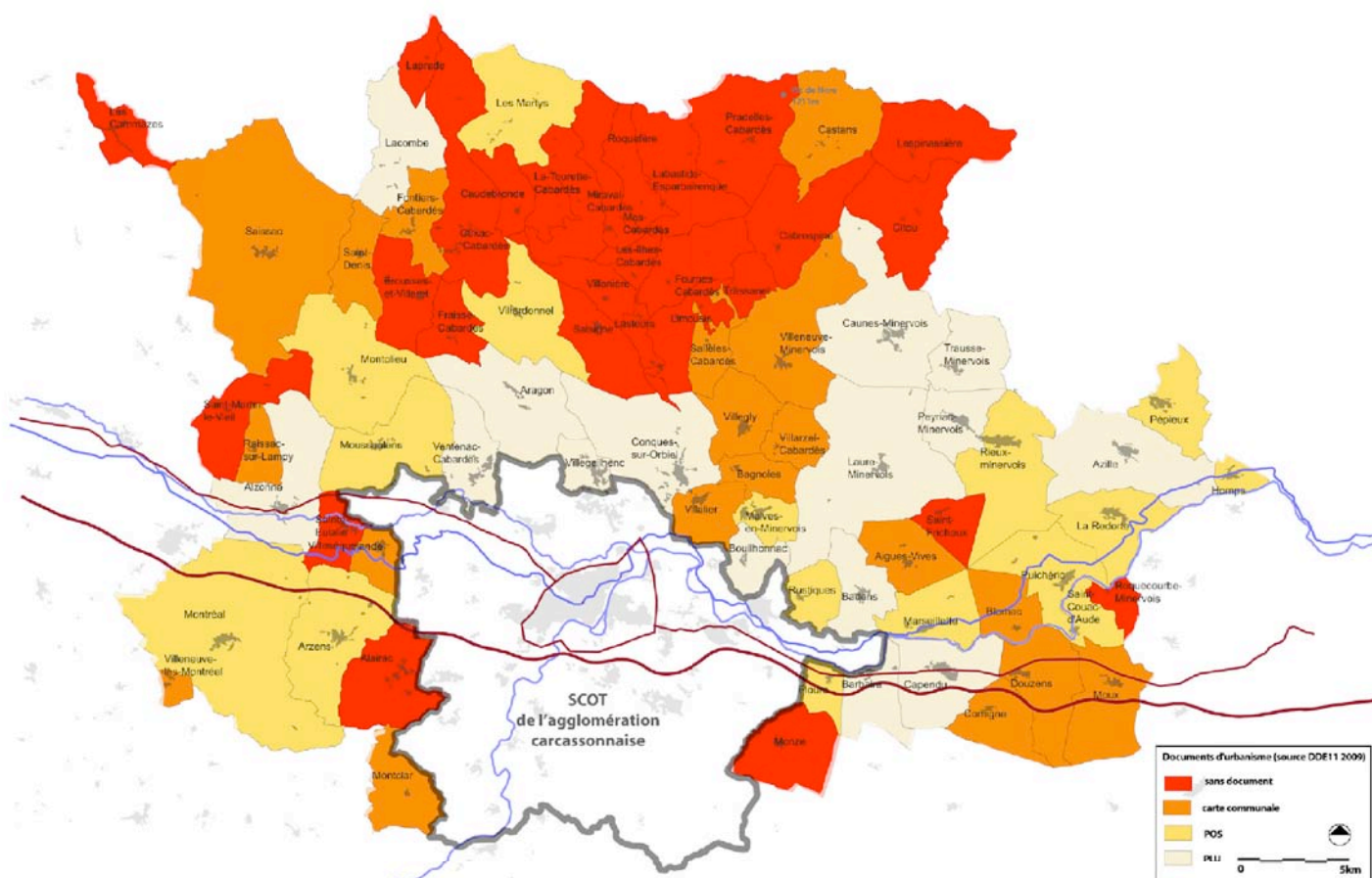
Dagnols	
Conques sur Orbital	MH inscrit eglise MH inscrit château de Saptes MH inscrit maison Fraisse
Limoise	MH inscrit église de Saint site inscrit des grilles
Maves en Minervois	MH classé manoir MH classé manoir
Salleles Cabardès	MH classé grille du Castel
Villars	
Villars Cabardès	MH inscrit (Maison de sacre de Congus) MH inscrit (maison de Maves)
Villegatenc	MH inscrit eglise
Villegly	site inscrit du château et son parc

## C d C haut Cabardès

Fournes-Cabardès	site inscrit des châteaux de Lasbours
Ilhes (des)	site inscrit des châteaux de Lasbours
Labastide-Esparbaironque	MH inscrit eglise Saint Jean
Lasbours	MH inscrit du château de La Courrette MH inscrit ruines des 4 châteaux MH classé ? site inscrit des châteaux de Lasbours
Marys (des)	
Mas-Cabardès	MH inscrit eglise Saint André MH inscrit château
Minval-Cabardès	site inscrit de l'église et ses abords
Précieux-Cabardès	MH inscrit eglise MH classées
Roquière	MH inscrit château MH inscrit eglise Saint André MH inscrit eglise Saint Genès site inscrit du hameau de Coubertans
Selgno	
Tourrens-Cabardès (la)	MH inscrit eglise et ses abords MH inscrit ?
Trouard	
Villars	
Villermol	

## C d C Cabardès Montagne Noire

Drouses et Villaret	
Cauderonne	
Cuxac-Cabardès	MH inscrit ?
Fontiers-Cabardès	MH inscrit tour de l'horloge ? site inscrit promenade du Escoulet eglise et fontaine
Fraissé-Cabardès	
Lacoste	site classé de la prise d'eau de l'Alzonne MH inscrit Coussouls d'Arrens MH inscrit prise d'eau d'Arrens
Laprad	
St Denis	
Sansac	MH classé manoir de Picent MH inscrit ruines du château MH inscrit église ? site inscrit du village et de ses abords site classé de la Rigole
Les Cammazes	site classé de la Rigole



Les 78 communes du Pays Carcassonnais sont loin de posséder les mêmes types de document d'urbanisme

- 13 communes possèdent 1 PLU, elles sont globalement situées à proximité de l'agglomération de Carcassonne ou sur les grands axes de desserte nord est du secteur

- 16 communes possèdent des POS, elles aussi sont localisées à proximité de l'aire urbaine ou sur les grands axes de desserte nord est du secteur

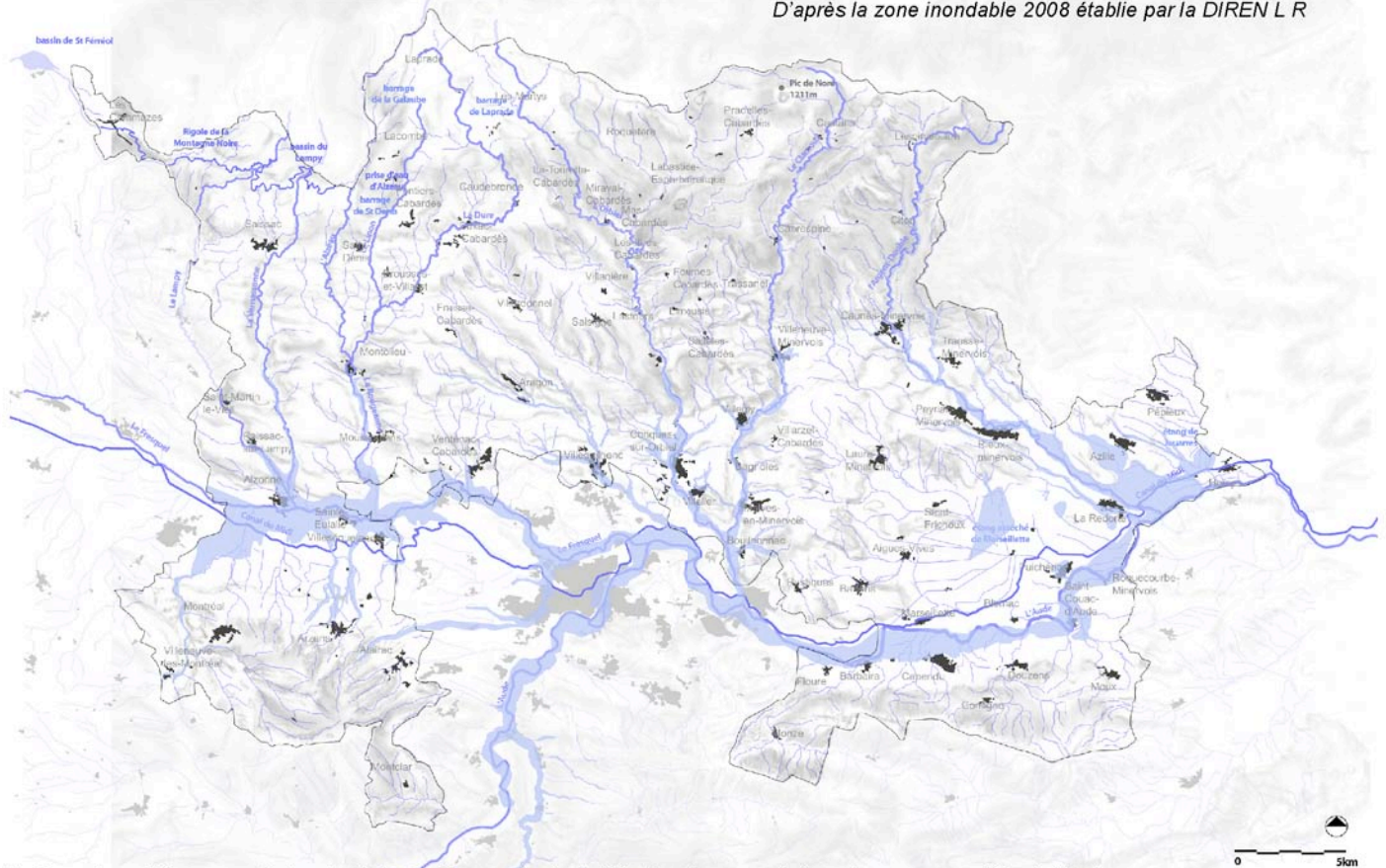
- 19 communes possèdent des cartes communales

- 30 communes n'ont aucun document d'urbanisme. Certaines d'entre elles situées dans la Montagne Noire n'ont pas fait l'objet de pression excessive, bien que leur sensibilité paysagère mériterait au regard des infrastructures de production d'énergie ou des pressions touristiques une approche d'urbanisme. D'autres dans la proximité immédiate de l'aire urbaine peuvent être indirectement «protégées» par la question des secteurs inondables. Toutefois, les équilibres urbains et les enveloppes bâties étant fragiles des documents d'urbanisme pourraient permettre un meilleur «outillage».

À l'échelle du territoire et au regard du rôle de la plaine (sillon lauragais et plaine de l'Aude) une approche complémentaire au SCOT de Carcassonne pourrait être envisagée pour aborder les questions de déplacement, d'équipements de loisirs ou de nature entre les agglomérations de Carcassonne, Narbonne et Castelnaudary. Enfin la présence des grandes infrastructures de déplacement (voie ferrée et autoroute) place le Pays dans une proximité avec l'aire urbaine de Toulouse qui est loin d'être négligeable sur la frange ouest du pays.

# les secteurs inondables et les exploitations de matériaux

D'après la zone inondable 2008 établie par la DIREN L R

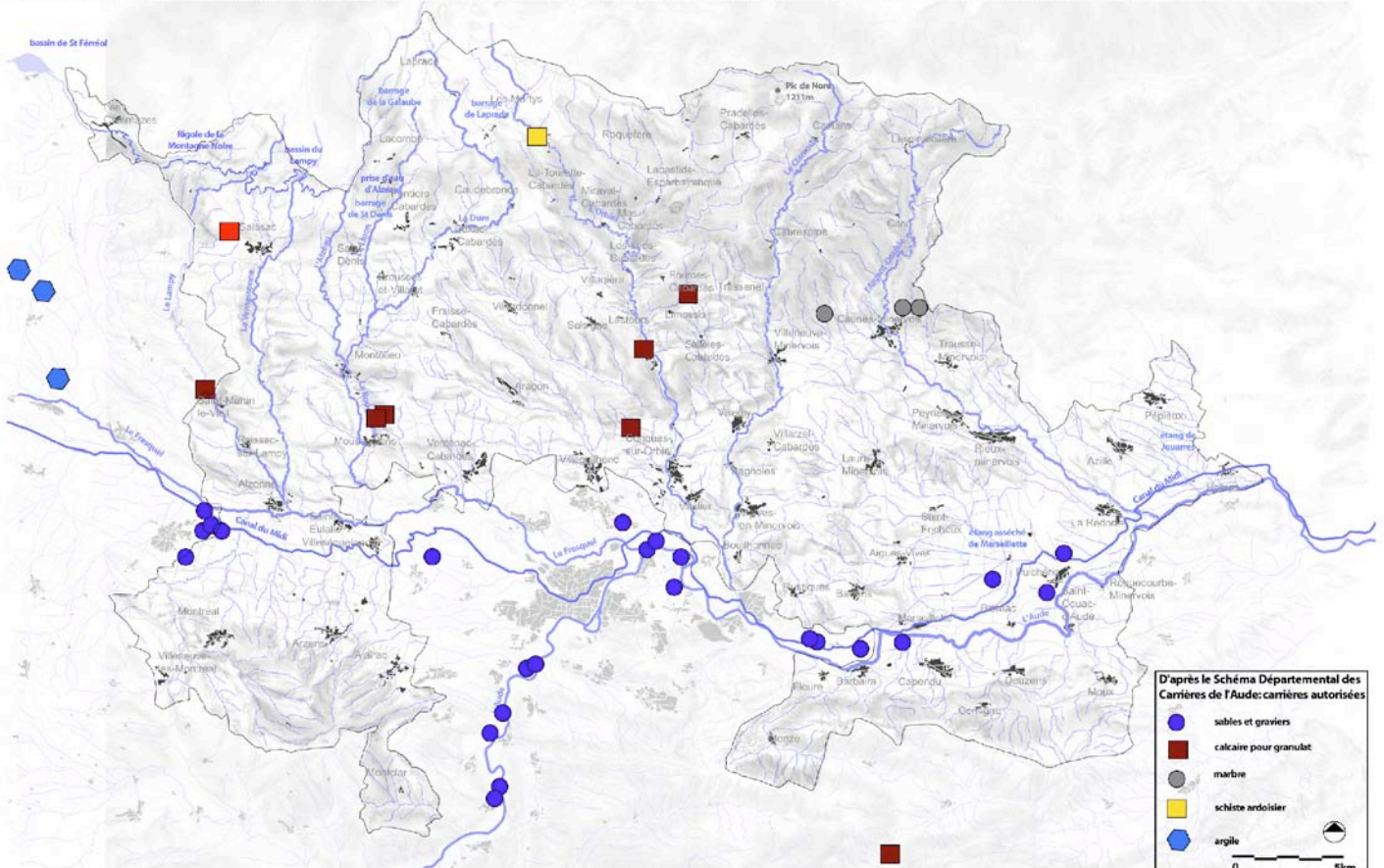


Un risque inondation marqué dans la plaine du Fresquel puis de l'Aude, et en amont, dans la moyenne vallée de l'Aude.

Un régime méditerranéen à l'Est où crues et sécheresses s'alternent

Les cours d'eau du piémont de la Montagne Noire et de la plaine sont soumis à d'importantes crues et possèdent ainsi des aires d'extension de crues étendues, notamment pour le Fresquel, le Lampy, la Rougeanne et la Vernassonne.

Côté Minervois, les affluents de l'Aude tels que le Trapel, l'Orbiel, le Clamoux, l'Argent Double ont un régime méditerranéen très marqué avec alternance de crues et de sécheresses.



Les ressources existantes font l'objet de nombreuses exploitations, localisées autour de la plaine de l'Aude et dans les vallées de la Montagne Noire